BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3946 du Vendredi 17 Janvier 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

EROSIONS

Le ministre Pierre Mabiala annonce l'interdiction de lotir dans les périphéries

(P.3)

FOOTBALL

Le championnat congolais ne fait plus rêver!

(P.14)

Editorial

Mort

Coup d'oeil en biais

Africanews risque de disparaître des écrans

VATICAN

L'abolition du secret pontifical pour les abus, une décision historique

Le Pape François rédigeant les mesures

(P.9)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/ECG/DG/2020

POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SPLITS DE ECOBANK CONGO

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Appel d'Offres pour la sélection d'une société d'entretien et maintenance de tous ses splits.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces, non remboursable.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 31/01/2020 à 16 heures00.

Fait à Brazzaville, le 13/01/2020.

La Direction Générale

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°003/ECG/DG/2020

POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES GROUPES ELECTROGENES DE ECOBANK CONGO

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Appel d'Offres pour la sélection d'une société d'entretien et maintenance de tous ses groupes électrogènes.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces, non remboursable.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 31/01/2020 à 16 heures00.

Fait à Brazzaville, le 13/01/2020.

La Direction Générale

EROSIONS

Le ministre Pierre Mabiala annonce l'interdiction de lotir dans les périphéries

La ville de Brazzaville (surtout) gémit sous le coup des plaies béantes que lui a infligées la nature ces derniers temps. Des pluies incessantes durant une semaine ont provoqué des dégâts qui se traduisent en lamentations aux quatre coins de la ville. Eboulements, écroulements d'habitations, ensablement sont quelques-uns des effets produits par les pluies. Le plus emblématique restant toutefois l'affaissement d'une partie du viaduc qui faisait la fierté de la capitale congolaise.

Brazzaville gémit sous le coup des plaies béantes que lui a infligées la nature ces derniers temps

L'heure est désormais à la traque des responsables d'une situation qui n'est pas arrivée sans signes avant-coureurs. Et comme à son habitude, le ministre Pierre Mabiala a tenu à mettre les points sur certains des «i» les plus évidents. Au cours d'une rencontre avec les propriétaires terriens mardi dernier à Brazzaville, le ministre des Affaires foncières et du domaine public est allé droit à la question. *«Faisons l'introspection: qui sont les propriétaires fonciers qui ont vendu et bravé l'interdiction de l'Etat?»*

Pierre Mabiala

Il a rappelé qu'au terme de la loi, les quartiers qui, aujourd'hui, subissent le martyre ou ceux qui leur sont voisins pouvaient être épargnés de la situation d'aujourd'hui, car déclarés officiellement *«non constructibles!»*. Or, aujourd'hui, la pluie a infligé des balafres aux quartiers de Ouenzé, Talangaï, Djiri, Nkombo, Madibou ou Mfilou-Ngamaba. Qui est responsable? Le ministre ne s'est pas laissé influencer par les dénégations de la délégation des propriétaires terriens présents dans la salle.

Il a annoncé que *«désormais et jusqu'à nouvel ordre, les zones périphériques des villes du Congo sont interdites de lotissement»*. Mesure sans appel, énoncée d'une voix ferme, indicatrice de la volonté de ne pas laisser perdurer ce que le ministre appelle de *«la criminalité foncière»*. Il a sommé les propriétaires terriens de lui fournir d'ici lundi, une liste d'occupants irréguliers de parcelles ayant outrepassé leurs mises en garde et même les documents par lesquels ils s'établissent propriétaires terriens.

Car ceux-ci, pour leur défense, se sont défaussés sur les occupants anarchiques construisant sur des terrains sablonneux, des pentes de collines ou sous des pylônes électriques. Ils ont réfuté tout en bloc: *«Nous ne continuons plus à vendre depuis la loi de 2003. Nous sommes touchés et sensibles aux malheurs de nos compatriotes. A Ngambio Sadelmi, ce sont les Chinois, avec les travaux de la nouvelle caserne, qui ont aggravé le problème»*. Le ministre est resté intraitable. Même aux affirmations de ceux qui parlent de la colère des mânes avec la désacralisation des lieux de rituels: *«Des superstitions. Les érosions ne sont pas la manifestation de quelque divinité 'étouffée' que ce soit!»*.

Albert S. MIANZOUKOUTA

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL (PCT)

Pierre Moussa installé dans ses fonctions de secrétaire général du parti

Elu secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), lors du cinquième congrès ordinaire de cette formation politique qui a eu lieu du 27 au 30 décembre 2019, Pierre Moussa a été installé dans ses fonctions, lundi 13 janvier 2020. C'était au cours d'une passation de service entre lui et son prédécesseur, Pierre Ngolo, au siège national du PCT. En présence des cadres, militants et sympathisants de cette formation politique, ainsi que des partis membres de la majorité présidentielle. Le nouveau secrétaire général du PCT, Pierre Moussa, se fixe pour objectif principal, faire élire le candidat du PCT à l'élection présidentielle de 2021.

Pierre Moussa

Cédant le témoin à son successeur, Pierre Ngolo, tout en rappelant les différentes péripéties qu'a connues ce parti, a indiqué qu'il a hérité en 2011 d'un PCT en perte de vitesse et qu'il a fallu beaucoup d'efforts pour le hisser au premier plan sur l'échiquier politique national. *«Même s'il est débout, aujourd'hui, les difficultés sont légion. Tels que, son démembrement, l'insuffisance de moyens financiers»*, a-t-il soutenu. Pierre Ngolo s'est dit toujours prêt à servir le PCT et le Président de la République. *«Camarade secrétaire général, cher doyen, je vais aujourd'hui vous confier la responsabilité de l'animation et de la gestion du parti, dans un contexte difficile qui appelle les cadres et membres du parti de se lever dans l'unité et la tolérance. Travailler à relever les grands défis…Pour notre part, nous sommes à la disposition du parti, nous sommes des combattants, prêts à accomplir des missions qui nous sont confiées»*, a-t-il affirmé.

Le secrétaire général sortant a souligné qu'il reste déterminer à accompagner le Président du Comité central, «notre leader dans toutes les épreuves».

Pierre Moussa, le secrétaire général entrant, a modestement reconnu l'immense travail accompli par son prédécesseur et son équipe, et a rassuré qu'il fera toujours recours à lui en toute circonstance: *«Cher camarade, vous n'avez pas démérité, bien au contraire, c'est pour cela qu'il sera toujours sollicité, sur-sollicité, parce que, aujourd'hui tu es quand même un expert dans le pilotage du parti. Ce qui se fait aujourd'hui, on peut appeler ça, changement dans la continuité ou la continuité dans le changement, les deux», a dit Pierre Moussa. Et d'ajouter: «L'agenda 2021 reste la priorité du parti, le PCT doit se battre en rangs serrés et dans la discipline, pour placer son lien avec le peuple, afin d'élire dans la bonne manière son candidat. Les troupes doivent se mettre en ordre de bataille. Parce que le combat que nous devons avoir, c'est déjà maintenant, c'est l'agenda 2021 que nous devons faire passer notre candidat, coûte que coûte, de façon saine, bien sûr. L'unité sera la pierre angulaire.»*

A rappeler qu'avant cette passation de service, il y a eu celle qui a concerné l'installation du nouveau président de la Commission de contrôle et d'évaluation (CCE), Serge Michel Odzoki. Bon vent dans leurs nouvelles fonctions!

Pascal AZAD DOKO

Tarifs d'abonnement

Congo	
6 mois	
Retrait sur place:	15.600
Expédié:	23.400
1 an	
Retrait sur place:	31.200
Expédié:	46.800
France, Afrique Francophone	
91 Euros	182 Euros
Autres pays d'Afrique	
96 Euros	
192 Euros	
Europe	
96 Euros	
192 Euros	
Amérique-Asie	
100 Euros	
200 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Editorial

Mort

Nous entretenons désormais un rapport singulier avec la mort. Elle ne représente plus la limite de la vie, l'au-delà visible dans l'un de nous et par lequel nous lui témoignons respect et déférence. Aussi bien nos traditions que nos marques de courtoisie usuelle imposaient le silence devant un deuil, une solennité qui témoignait de notre respect devant l'inéluctable auquel nous sommes condamnés tous. Il fut des temps où traverser un cimetière se faisait en silence…

Tout cela relève désormais du passé. Les choses se sont brutalement inversées. Une veillée en silence devient signe d'indigence. Une veillée où on ne boit pas à tire-larigot souligne l'indigence ou, pire, l'égoïsme des éprouvés. La veillée mortuaire aujourd'hui se joue des conventions et des rites. Ou plutôt, elle se forge les rites de son iconoclastie, tire la corde des nouvelles limites infinies de l'indécence. Que les choses viennent s'y exhiber en des scènes obscènes voit les adultes courber l'échine.

Les sociologues tentent de nous convaincre que toute société cherche à exprimer ses frustrations en bravant les interdits. Se moquer de la mort, c'est se donner le courage de l'affronter. Que l'obscénité de ces jeunes est le signe de leurs angoisses devant l'incompréhension de la mort. Qu'ils usent de transgressions pour dominer leur propre peur de la mort. A preuve, dit-on, ils sont souvent les premiers à désigner le coupable le plus commode, à le violenter, parfois à le tuer pour qu'on en finisse.

Les jeunes disent leur non à tout héritage de respect envers les morts, envers la mort. Ils entendent braver les interdits et se donner le courage de ceux qui osent. Un jeune qui meurt dans un quartier devient leur mort. L'oncle qui se hasarde à venir à la veillée, la tante ou le papa âgés se désignent *«volontairement»* à leur vindicte. De sorte que la première question que l'on pose au retour d'une veillée est: *«Ça s'est bien passé?»*. Question ridicule s'il en est, car que peut-on attendre d'un rite funéraire sinon son déroulement normal?

La mort est désacralisée pourtant y compris par les adultes et les autorités. Les réseaux sociaux nous donnent à voir des tombes éventrées par les érosions, ou inondées par les crues : un vrai scandale ! Et comme si on s'était amusé à pousser le curseur de plus en plus loin, on donne à voir sur les réseaux sociaux des scènes de mort en dire. Décapitations (au Togo et au Cameroun) ; toute la scène d'une mise en bière à Brazzaville, jusqu'aux propos d'un édile qualifiant la morgue de *«poumon de la mairie»*. A ce rythme, il ne nous reste plus qu'à refuser de mourir! Car, si du vivant d'un malade, on a eu droit au cynisme et aux racontars des collègues, des voisins de quartier et des membres de la famille, il n'est pas sûr que le traitement que reçoivent nos corps à la mort fasse gagner un gramme d'humanité à qui que ce soit. Repose en paix? Beau cynisme ! Pouvons-nous y faire quelque chose, ou bien tout est-il tracé d'avance jusqu'au jour où pleurer un mort sera décrété antisocial?

Albert S. MIANZOUKOUTA

NSIA ASSURANCES Vie

Avis de recrutement des Conseillers Commerciaux en assurance non-salariés.

NSIA Vie Assurances recrute des Conseillers Commerciaux en assurance commissionnés non-salariés, aux conditions suivantes pour ses agences de Brazzaville et Pointe-Noire:

1. Vous êtes dynamique et de bonne moralité
2. Vous êtes âgé de 24 ans ou plus
3. Vous êtes titulaire au minimum du BAC
4. Vous êtes immédiatement disponible et ne poursuivez pas des études actuellement.

Dossier à fournir:

-CV + copie du diplôme, une éventuelle attestation de stage justifiant une expérience dans le domaine commercial serait un atout;

-Lettre de motivation ;

-2 lettres de recommandation de deux personnes se portant garantes de vous.

Date limite de dépôt des dossiers : 22 janvier 2020

Affichage liste de sélection: 24 janvier 2020

Début de la formation: 27 janvier 2020

Candidature sous pli fermé avec la mention «NSIA Vie Assurances, recrutement des conseillers commerciaux» à déposer aux adresses suivantes :

Brazzaville

1, Cardinal Emile BIAYENDA, Angle Rue Sergent Malamine (Face Mairie Centrale)

Tél : 06 633 64 21 / 05 629 23 23

Pointe-Noire

Rond-point KASSAI/Immeuble NBY (Face CNSS)

Tél. : 05 547 80 16

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°012/2019/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	9055 du 20/02/2018	Plle(s) 02	Bloc : 156	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI	05	MAVOUNGOU MOMBO Magalie Léticia
2	10036 du 12/08/2019	Plle(s) 02	Bloc : 05	Section : /	Superficie : 2306,16m²	Pointe Indienne (Famille Tchinimina)	LOANGO	MAKOSSO Bertille
3	9993 du 30/07/2019	Plle(s) 01 à 04	Bloc : 195	Section : /	Superficie : 2000,00m²	BAS-KOUILOU	Madingo-Kayes	NGAKALA Marie Odile
4	10031 du 09/08/2019	Plle((s) 452	Bloc : /	Section : C	Superficie : 400,00m²	BASE INDUSTRIELLE	02	BIKODI NGUMA Vanel
5	9962 du 17/06/2019	Plle(s) 01 et 02	Bloc : 121	Section : ACL1	Superficie : 1000,00m²	LOUBOUTCHI (VINDOULOU)	05	BENAIA KIOSSI Calvin
6	9488 du 02/08/2018	Plle (s)03	Bloc : 34	Section : AB	Superficie : 500,00m²	SONGOLO (Domaine MAYORDOME)	05	N'GOMA KIPEMOSSO Eudes Acyl
7	9369 du 11/06/2018	Plle (s)03	Bloc : 06 bis	Section : BZ4	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	BOUNDJI Blandine Flore
8	9968 du 21/06/2019	Plle (s) 04 et 05	Bloc : 85	Section : ACV1	Superficie : 1000,00m²	BOUKOULIBOUALI (MENGO)	LOANGO	DMC CONGO
9	9500 du 15/10/2018	Plle(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 7888,58m²	BONDI VILLAGE	HINDA	SYLVAIN NGOMA née TCHIBOTA MOE POATY J.M.
10	9971 du 11/07/2019	Plle(s) 10	Bloc : 204	Section : ACL2	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	05	NGUETOUBAKA Yanick Burden
11	6702 du 11/08/2015	Plle(s) 04 bis, 05 et 06	Bloc : 31 Ter	Section : AG	Superficie : 737,10m²	TCHIALI	05	GOMAS Alain Patrick
12	9169 du 26/03/2018	Plle (s) DOMAINE	Bloc : /	Section : /	Superficie : 10.000,00m²	NTI-TCHILIMBOU(Flle TCHI-NTchilouk	LOANGO	MAKAYA MAMBOU Yolande Théodora & N'DJOH G.
13	9833 du 12/04/2019	Plle (s) 13	Bloc : 91	Section : AB	Superficie : 400,00m²	FAUBOURG	05	MAKOUNDI ISSOUISSOU Queen Dietrich
14	9785 du 15/03/2019	Plle (s) 07	Bloc : 53 bis	Section : AM	Superficie : 286,66m²	NKOUIKOU	04	DANGUI MABIKA Daniel Ulrich
15	6759 du 25/08/2015	Plle(s) 06	Bloc : 92	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	DOHAMI Célestin
16	10048 du 14/08/2019	Plle(s) 05	Bloc : 425	Section : ABW	Superficie : 500.00m²	MONGO MPOUKOU	05	PAKA POATY Régis Kevin
17	9986 du 10/07/2019	Plle (s) 02	Bloc : 23	Section : AL	Superficie : 400,00m²	LOANDJILI	04	ETS PHARMACIE DE LOANDJILI DISTRICT
18	10072 du 27/08/2019	Plle (s) 05	Bloc : 317	Section : CN	Superficie : 432.50m²	VINDOULOU (PLATEAU HINDA)	04	LOUBOTA MAYINZA Dolarèsse
19	9542 du 12/09/2018	Plle (s) 450	Bloc : /	Section : C	Superficie : 3071,47.00m²	BASE INDUSTRIELLE	02	MAKH Hugues Harvey
20	10007 du 26/07/2019	Plle (s) 04	Bloc : 179	Section : K	Superficie : 300.00m²	MBOTA	04	KOMBO MANKOU Eugène
21	9963 du 17/06/2019	Plle (s) 02	Bloc : 46	Section : ACM	Superficie : 500.00m²	VINDOULOU	04	BIERI NTSANGOU Wilsonne Riche Chekina
22	9922 du 17/05/2019	Plle (s) 5	Bloc : 249	Section : AK	Superficie : 411.00m²	Télévision (418)	05	NGONGO Jessica M. MOUANKELE MarleneJ. Grace M.A
23	9221 du 17/05/2019	Plle (s)13	Bloc : 62	Section : Q	Superficie : 86.04m²	Quartier SIC TCHITCHELE (Mayoumba	01	NGONGO Marius Antoine
24	9357 du 04/06/2018	Plle (s) 02	Bloc : 85	Section : AD suite	Superficie : 500,00m²	CORAF(Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	ONGAGNA née IBARA SONGA Alphonsine
25	9351 du 29/05/2018	Plle(s) 03	Bloc : 91	Section : BZ4	Superficie : 500.00m²	TCHIBALA	05	TCHIBINDA NGOMA Rodrigue Alain Roger
26	9913du 09/05/2019	Plle (s)05	Bloc : 63	Section : BW suite	Superficie : 500,00m²	MPANGA	05	VITOU KOUKOU Rock
27	9820 du 04/04/2019	Plle (s)05	Bloc : 193	Section : ABW1	Superficie : 382.50m²	KOUFOLI	05	PAMBOU Aimediat Jeuderline
28	10034 du 12/08/2019	Plle (s) 09 bis	Bloc : 02	Section : AN	Superficie : 231,00m²	NKOUIKOU	04	MATONDO née ILOKI OHIKOU Chancelvie Trésor
29	9989du 10/07/2019	Plle (s) 455	Bloc : /	Section : C	Superficie : 400.00m²	BASE INDUSTRIELLE	02	MBEMBA Rise Severine
30	8602 du 28/08/2017	Plle(s)04	Bloc : 91	section : BZ4	Superficie : 500.00m²	TCHIBALA	05	TCHIBINDA Charly Bienvenu
31	10003 du 24/07/2019	Plle (s)15	Bloc : 148	section : BK	Superficie : 328.15m²	MPAKA 5 Chemin	06	BAOUNDOULA MATHONDO Grace Dieu Merci
32	10051 du 19/08/2019	Plle(s) 02	Bloc : 124	section : X	Superficie : 835,70m²	LA POUDRIERE	06	NZAOU Odile Flore
33	10030 du 09/08/2019	Plle(s) 02 bis	Bloc : 89	section : AK	Superficie : 224,00m²	NKOUIKOU (Rue Joseph Gabriel S .)	05	NZINGOU MOUHEMBE Milse William
34	10047 du 14/08/2019	Plle(s) 05 0 10	Bloc :105	section : KGB	Superficie : 2640.00m²	POINTE INDIENNE (Famille Tchissenga	LOANGO	Monsieur et Mme FALCHIO Gabriele et Nelie
35	10049 du 14/08/2019	Plle(s) 01 & 02	Bloc : 100	section : KGB	Superficie : 880.00m²	POINTE INDIENNE (Famille Tchissenga	LOANGO	Monsieur et Mme FALCHIO Gabriele et Nelie
36	8767 du 03/11/2017	Plle(s)Domaine	Bloc : /	section : /	Superficie : 4816,98m²	LIAMBOU (TCHINGASSI)	LOANGO	SAMBA Arsène Fidèle
37	6837 du 15/09/2015	Plle(s) 03 et 05	Bloc : 33	section : AE	Superficie : 1000,00m²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	KIMBEMBE Bernard
38	10078 du 29/08/2019	Plle (s) 25	Bloc : 05	section : Q	Superficie : 243.59m²	MVOUMVOU	02	FOUSSENI YARRA
39	9170 du 26/03/2018	Plle(s) DOMAINE	Bloc : /	Section /	Superficie : 12.000.00m²	NTI-TCHILIMBOU (Flle TCHI-NTchilouk	LOANGO	MAKAYA MAMBOU Yolande Théodora & SIDIBE Suleiman,MKAYA Dylan L.J.S, SIDIBE Nina C.M, SIDIBE Eliana Ines N, MAKAYA Djohn Yanis Liam Kefan

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 07 Octobre 2019

Le chef de bureau,

Jean Lucien DIRA

PORT DE GALONS A LA POLICE

Les policiers exhortés à plus d'abnégation et de professionnalisme

Un échantillon d'officiers et sous-officiers évoluant à la Direction générale de la Police (DGP) ont porté leurs galons au titre du premier trimestre de cette année. C'était le samedi 10 janvier 2020 à Brazzaville, au cours d'un rassemblement régimentaire couplé à un repas de corps, placé sous le patronage du général de police de deuxième classe, Jean-François Ndengué, directeur général de la Police. Qui a invité les policiers à plus d'abnégation et de professionnalisme dans leurs missions régaliennes.

Le général Ndengué faisant porter les galons à un lieutenant-colonel

Pour la circonstance et s'agissant des promus, il a été question d'un lieutenant-colonel, de deux commandants, de quatre capitaines, huit lieutenants, et de nombreux sous-officiers, tous jugés dignes par la hiérarchie de la Police.

S'adressant aux officiers et sous-officiers de la DGP, le général Ndengué leur a rappelé quelques-unes des missions fondamentales de la Police, bras séculier de l'Etat, à savoir : protéger les personnes et les biens ; garantir la sûreté et la stabilité de l'Etat. *« Ceci dit, à toutes les échelles, le Commandement de la Direction générale de la Police suit chacun de vous, pour juger de la qualité de vos états de service, donc, votre contribution à l'accomplissement des missions de notre corporation. Vous avez des devoirs, mais vous avez aussi des droits ».*

L'un de ces droits, a-t-il relevé, *«c'est l'avancement au grade qui se fait selon les critères objectifs de durée, de diplôme, d'assiduité au poste de travail, de conduite éthique, de respect de la déontologie policière, d'excellence et de professionnalisme dans l'exécution des missions. En matière d'avancement, aucune considération subjective n'influence le Commandement ».*

Félicitant les nouveaux promus, le général Ndengué leur a fait remarquer que, leur promotion est la reconnaissance de leurs mérites par le commandement. *«Considérez-la comme une juste récompense, et surtout, comme un encouragement à viser l'excellence, toujours».* Aux non promus, il a dit qu'ils n'ont pas démérité, leur tour viendra. Leurs qualités seront reconnues, et ils en tireront tous les bénéfices, qu'ils ne baissent pas les bras.

Sachant que le Congo est à une année des élections, et la Police a une grande responsabilité pour le bon déroulement de ce processus, le général Ndengué a prévenu : *«Je dis que 2020 est une année particulière, au regard des enjeux de paix et de sécurité, à un an de la présidentielle de 2021. Poursuivons avec plus d'abnégation et de professionnalisme nos missions régaliennes, et améliorons sans cesse la qualité de la relation police-population. Donnons le meilleur de nous-mêmes au service de notre pays»,* a-t-il conclu.

Le clou de cette cérémonie a été marqué par un défilé pédestre et motorisé réunissant l'ensemble des troupes de la Direction générale de la Police.

AP MASSAMBA

COOPÉRATION

Un don du Canada pour répondre aux inondations

La ministre du Canada pour le Développement international, Karina Gould, et la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga Dzondo, en compagnie des responsables du Programme alimentaire mondial (PAM) conduits par son représentant Jean-Martin Bauer, et de l'ambassadeur du Canada au Congo, Nicolas Simard, ont visité mardi 14 janvier 2020, les populations sinistrées de Talangai, à Brazzaville. Victimes des inondations causées par les pluies dans la zone du viaduc, elles ont vu leurs biens emportés par les eaux.

Pendant la visite de la zone inondée à Talangaï

C'était en présence des administrateurs-maires des arrondissements cinq Ouenzé, Marcel Ganongo, et six Talangaï, Privat Frédéric Ndéké. La diplomate canadienne a annoncé que son pays versera 250.000 dollars (135 millions de F CFA) au PAM pour l'aider à faire face aux graves inondations en cours dans le centre et le Nord du Congo depuis octobre 2019.

Le Président de la République Denis Sassou-Nguesso a lancé récemment un appel à l'aide humanitaire pour les populations sinistrées, victimes des inondations qui ont affecté près de 170.000 personnes dans les départements de la Likouala, la Sangha, la Cuvette et les Plateaux. Selon la ministre Karina Gould, la contribution financière de son pays n'est qu'une réponse à cet appel. Elle l'a annoncé à l'issue de la visite effectuée dans la zone inondée de Talangai, située dans les environs du viaduc. *«Le Canada versera 250.000 dollars au Programme alimentaire mondial des Nations Unies pour venir en aide aux populations touchées. Et puis, l'ambassade du Canada, par l'entremise du Fonds canadien d'initiatives locales, versera 40.000 dollars à Caritas-Congo pour aider les réfugiés centrafricains et congolais, ainsi que les populations locales de Talangai, Ouenzé et Mfilou, Makélékélé et Djiri touchées par les inondations »,* a-t-elle déclaré.

Les ministres Karina Gould et Antoinette Dinga Dzondo ont ensemble procédé à la remise des kits composés de non-vivres (matelas, marmites, seaux, matériels de cuisine) à un échantillon des populations sinistrées de Ouenzé et Talangai, regroupées à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai.

Une séquence de la remise des kits de non-vivres

Présent à la cérémonie, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, qui a réceptionné ces kits avant d'être remis aux bénéficiaires a salué ce geste louable du Canada. *«Les populations sont très heureuses de vous accueillir ainsi que moi-même. Ce geste nous donne un baume au cœur, surtout quand nous voyons que nous pouvons être aidés par les pays amis».*

Tout heureux, de recevoir son kit, un bénéficiaire n'est pas également resté insensible. *«Je ne peux que remercier le Canada parce que depuis que nous sommes là inondés, c'est la première fois que nous recevons une délégation pour nous apporter de l'aide. Nous disons merci à cette délégation qui est accompagnée par madame le ministre des Affaires sociales, et cela nous va droit au cœur».*

La ministre Antoinette Dinga Dzondo a au nom du Gouvernement, loué l'acte salutaire posé par le Canada. *«Le Congo est régulièrement frappé par les intempéries, les pluies, les vents très violents, et l'année 2019 a été exceptionnelle, à tel point que le Chef de l'Etat lui-même, après l'appel du Premier ministre a lancé un appel à la communauté internationale. Et nous voulons vous remercier parce que vous avez répondu à cet appel»*, a-telle renchéri.

«C'est une très bonne nouvelle de voir le Canada faire partie des premiers donateurs permettant de faire face à cette crise. Nous invitons l'ensemble des partenaires du Congo à contribuer à l'effort humanitaire en cours», a affirmé le représentant du PAM, Jean-Martin Bauer.

La contribution financière canadienne aux populations sinistrées du Congo sera utilisée par le Programme alimentaire mondial (PAM) pour réaliser des transferts monétaires à 6500 personnes victimes des inondations dans la Likouala. Par ailleurs, Caritas-Congo conduit à cette cérémonie par son coordonnateur Alain Robert Moukouri, permettra de par la contribution reçue de porter assistance aux populations sinistrées des différents quartiers de Brazzaville.

A.-P.M.

Coup d'oeil en biais

Le corps d'un nouveau-né récupéré dans une poubelle

Un bébé à peine né a été jeté dans la nuit de mercredi 15 au jeudi 16 janvier 2020 dans un bac à ordures de la société Averda sur le trottoir de l'avenue Lyautey, vers le Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville. Il a été découvert sans vie le matin par un ramasseur de bouteilles usées qui a ensuite alerté les agents de la protection civile. Le corps du bébé, enroulé dans un drap, a été placé dans un corbillard pour la morgue municipale. Quant à la maman, elle est introuvable jusqu'ici.

Africanews risque de disparaître des écrans

La chaîne de télévision Africanews (filiale d'Euronews/NBC), premier média d'info et business bilingue dont le siège social est à Pointe-Noire, risque de disparaître du paysage médiatique congolais et africain. L'entreprise s'apprêterait à déposer le bilan, faute d'avoir trouvé un repreneur. Les fuites courent depuis octobre dernier, et le personnel, inquiet, multiplie les démarches pour la survie de l'entreprise. Après MNTV et Top TV, deux chaînes qui émettaient à Brazzaville, Africanews serait la troisième chaîne condamnée à la fermeture.

Isidore Mvouba lève le ton contre les députés absentéïstes

Le président de l'Assemblée nationale a utilisé pour la première fois peut-être un ton sévère pour rappeler à l'ordre les députés qui brillent par l'absentéïsme lors des plénières. Comme sanction, il a menacé de leur couper les indemnités. Les Congolais comparent cette *«mise en garde»* à un carton jaune comme ils en voient souvent lors des matches de football.

Le tronçon de route Madibou-Kimpouomo-Bizinga-Mouzabakani dans un état de dégradation avancé

La succession des dernières pluies sur Brazzaville a rendu impraticable cette route qui est toujours, c'est vrai, en mauvais état. Un trou béant a été agrandi par un camion de sable qui s'y est embourbé. La circulation des véhicules devient extrêmement difficile. Même les piétons pataugent dans la boue.

Les élèves des écoles privées confrontés aux hausses des frais d'inscription

Les écoles privées imposent un montant de quinze mille francs CFA désormais à chaque élève pour s'inscrire aux différents examens d'Etat. Cependant, ceux des écoles publiques continuent de payer la somme de quatre mille francs CFA. Ces droits sont pourtant fixés et gérés par la même direction des examens et concours. L'école au Congo fonctionne à double vitesse.

Accélérer l'inscription de la rumba au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Un comité scientifique des experts a eu une séance de travail avec le ministre de la Culture, Dieudonné Moyongo, à Brazzaville, le 14 janvier dernier. Il faut accélérer le processus d'inscription de la Rumba au patrimoine immatériel de l'humanité. La réunion a donné l'occasion de passer à la phase opérationnelle de l'inscription. L'intérêt d'inscrire ce patrimoine congolais des deux rives du fleuve Congo est de le léguer au patrimoine mondial. Cela permettra aux deux pays d'avoir une grande visibilité culturelle, touristique et économique.

NÉCROLOGIE

M. Michel Jean Martial Kongo, ancien ministre et ancien ambassadeur en séjour en France, M. Raoul Martial Babela-Kongo, ancien proviseur du lycée Karl Marx de Pointe-Noire et de Sibiti, ancien directeur départemental des PME du Kouilou et de Pointe-Noire; Sœur Marie Angèle Kongo Nzoumba, religieuse congolaise du Rosaire, Abbé Germain Bouélard Bwa Kongo, prêtre du diocèse de Pointe-Noire, les enfants Mousseti-Nana et toute la famille Martial Kongo ont le profond regret d'informer les parents, amis et connaissances, du décès de leur fille, sœur et mère, Sylvie Félicité KONGO. Le décès est survenu le mardi 7 janvier 2020, au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°125, rue Malanda Roch à Bacongo.

L'inhumation est prévue le samedi 18 janvier 2020, selon le programme ci-après :

9h 00: levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville (CHU)
10h: recueillement au domicile familial.
12h: messe en l'église Notre Dame du Rosaire de Bacongo
13h: départ pour le cimetière Ma Campagne.

AGRICULTURE

Faire de l'agriculture un moteur de la croissance et de la diversification économique

Grâce, entre autres, à un financement de le Banque mondiale, par l'entremise du Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC), un premier forum international sur le financement de l'agriculture sera organisé le 25 février prochain à Amsterdam, au royaume des Pays-Bas. En prélude à cette rencontre, le ministre d'Etat Henri Djombo, en charge de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a échangé mardi 14 janvier dernier à Brazzaville avec Robert Schuddenboom, ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en République du Congo pour étudier les mécanismes qui permettront de réussir les retrouvailles d'Amsterdam. Faire de l'agriculture en République du Congo un moteur principal de la croissance et de la diversification de l'économie, telle est l'ambition proclamée. A cette occasion, et dans le cadre des préparatifs de ce forum, le ministre Henri Djombo a remis officiellement à l'ambassadeur une lettre du premier ministre congolais Clément Mouamba à son homologue Néerlandais Mark Rutte. Pour le premier responsable de l'agriculture au Congo, le Plan national de développement 2018-2022 met en exergue le rôle de l'agriculture comme moteur principal de la croissance et de la diversification de l'économie, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population congolaise en perpétuelle croissance. Sachant que jusqu'ici, le Congo importe la plupart des produits de consommation courante. Et le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche s'emploie à inverser cette tendance. Moderniser et mécaniser l'agriculture congolaise pour assurer en qualité et en quantité suffisantes au bénéfice des Congolais. Et exporter pour diversifier les sources d'approvisionnement du trésor public.

Robert Schuddenboom et Henri Djombo...

Le diplomate néerlandais qui estime que le Congo a tous les atouts pour développer son agriculture, a fait savoir que les Pays-Bas, deuxième exportateur mondial des produits agricoles, pour 100 milliards de dollars américains de chiffre d'affaires par année, sont un partenaire expérimenté et sûr pour aider le Congo à faire prospérer l'agro-business.

... pendant l'entrevue

Avec 10 millions d'hectares très faiblement exploités et en participant à ce forum d'Amsterdam, le Congo par le ministre Henri Djombo, en applications les déclarations de Maputo (2003) et de Malabo (2014) visant à affecter 10% des budgets publics au développement agricole, entend se mettre aux standards voulus. L'objectif de ce premier forum international sur l'agriculture dit *«Grow Congo», «investir dans l'agriculture»*, est de contribuer à une compréhension commune des défis auxquels est confronté le secteur et de la façon dont une perspective à l'échelle du système peut conduire à la création d'un cadre incitatif d'investissements dans l'agriculture. A cela il faut ajouter que cette rencontre constituera un événement visant à poser les jalons d'un cadre solide, multi-acteurs et préparatif pour garantir des financements conséquents au secteur de l'agriculture en République du Congo.

Gaule D'AMBERT

Qui me répondra?

La pluie qui se déverse à Brazzaville cause de nombreux dégâts dans les quartiers périphériques de Brazzaville. Jusqu'ici, on se contente de la distribution de quelques vivres aux sinistrés. A quand la mise en place d'un plan pour affronter les érosions?

MMM (Mouhoumi, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

CENTRE RÉGIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU FMI POUR L'AFRIQUE CENTRALE

Améliorer les finances publiques des pays de la sous-région

Les administrations fiscale et douanière des pays couverts par AFRITAC Centre (Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique centrale) demeurent confrontées à des sérieuses vulnérabilités. Certaines sont liées à une faible gouvernance qui conduisent à une insuffisante mobilisation des recettes. Du 13 au 17 janvier 2020 à Brazzaville, se tient un séminaire régional sur la mise en place d'un cadre de bonne gouvernance dans les administrations fiscale et douanière en Afrique centrale. Organisé par AFRITAC Centre, ce séminaire vise à identifier les conditions d'une meilleure gouvernance afin de faire rentrer ces administrations dans l'ère de la modernité; créer une plus grande légitimité dans les perceptions des recettes et contribuer à réduire la vulnérabilité à la corruption et à promouvoir l'intégrité.

Ingrid Olga Ebouka-Babackas

Les travaux sont présidés par Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale avec notamment Rénilde Bazahica, conseillère résidente d'AFRITAC. Directeurs généraux des impôts, des douanes et cadres du contrôle au sein de l'administration fiscale sont venus des pays suivants: Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Congo, RD Congo, Sao Tomé et Principe, Tchad et de la Commission CEMAC.

Les participants débattent des questions comme: les principales caractéristiques d'une bonne gouvernance dans une administration des recettes (douanes et/impôts); la notion de transparence et de redevabilité des administrations fiscale et douanière ainsi que des responsables et agents qui y travaillent; l'harmonisation et la modernisation des procédures fiscales, etc.

Selon Rénilde Bazahica, les efforts fournis par les pays membres d'AFRITAC Centre en matière de gouvernance sont appréciables. S'agissant des réformes engagées en administration fiscale, certains pays ont mis en place les téléprocédures, notamment les télédéclarations, le télépaiement et le paiement mobile, qui ont pour avantages de renforcer la traçabilité des opérations fiscales, renforcer la responsabilité des opérateurs qui s'obligent désormais à remplir leurs propres déclarations avec pour effet de mettre à la disposition des administrations des données utiles pour l'élargissement de l'assiette fiscale. Mais, sur l'administration fiscale, plusieurs pays demeurent exposés à des vulnérabilités qui impactent négativement la mobilisation des recettes. Il s'agit notamment de celles d'ordre législatif: des systèmes fiscaux complexes et généreux en même temps, à titre d'exemple l'existence de multiples exonérations des impôts et taxes, des procédures, etc.

Les officiels et les participants

Concernant l'administration douanière, plusieurs défis demeurent également importants dont: un niveau encore très réduit des échanges transrégionaux, dont la cause principale est la complexité des procédures de dédouanement, donc des mesures de facilitation du commerce qui sont encore effectives; le non-respect du dispositif de dédouanement en phase avec les règles internationales.

La ministre Ingrid Olga Ebouka-Babackas a reconnu que les contreperformances en matière de mobilisation des recettes hors-pétrole se révèlent une préoccupation majeure qu'il convient d'aborder sans détours. Avec le concours des partenaires dont le FMI, a-t-elle souligné, un diagnostic complet et de qualité a été réalisé. De nombreuses faiblesses ont été identifiées, sur plusieurs plans: le cadre institutionnel avec une organisation inadaptée au regard des cibles de performance; la gestion des assujettis, notamment, de l'identification malaisée des contribuables ou des usagers; la difficile maîtrise des risques opérationnels des administrations, en lien avec une lutte inefficace contre le phénomène d'incivisme fiscal; le mode de règlement des différends avec la mise en place toujours attendue de structures indépendantes pour l'évaluation améliorée des dossiers contentieux des usagers de douanes et des contribuables; les principes de responsabilité et de transparence à mieux implémenter.

La ministre Ingrid Olga Ebouka-Babackas a signifié: les participants dans leurs ateliers en groupe doivent insister sur les principes de bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité des administrations fiscales et douanières, l'harmonisation et la modernisation des procédures en vue de faciliter l'accès aux services et améliorer les systèmes applicatifs y relatifs.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

FORMATION

Etre en mesure de faire des propositions pour mieux lutter contre la corruption...

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail, le Projet des réformes intégrées des secteurs publics (PRISP) a organisé une formation au profit des cadres de l'inspection générale d'Etat pour leur permettre une conduite efficiente des missions de contrôle. Cette session permettra de développer les compétences essentielles à la réalisation des activités pour la performance individuelle et collective sur le système comptable de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) révisé.

André Kéhoua

La session est la toute première des trois prévues. Les travaux ont été ouverts le 7 janvier dernier à Brazzaville. Présidée par André Kéhoua, coordonnateur adjoint du PRISP, en présence de Jean Flavien Mabiala, inspecteur d'Etat, expert-comptable, représentant l'inspecteur général d'Etat, la session a été jugée essentielle à un moment où les pays parlent de lutte contre la corruption.

Le PRISP qui compte trois blocs de réformes met en valeur tout le processus de contrôle.

Jean Flavien Mabiala a affirmé: *«Il est question aussi d'arrimer les objectifs généraux d'Etat et des sociétés d'Etat aux évolutions actuelles dans le cadre de nos missions de contrôle. Toute structure est obligée de s'adapter aux évolutions actuelles, surtout en matière de contrôle des normes qui changent. Les évolutions font que tous les jours, il faut apprendre»*.

A l'issue de cette formation, il y aura beaucoup de changements. D'abord dans la connaissance de ces évolutions, parce que les cadres de cette administration publique sont appelés à aller dans les établissements publics et même dans certaines structures qui bénéficient des concours financiers de l'Etat. *«Nous devons savoir aujourd'hui comment la comptabilité est adaptée au niveau des évolutions. C'est une bonne formation qui va nous arranger. Nous sommes aussi en harmonie avec les évolutions qui se passent au niveau du plan comptable de la CEMAC. On a accordé jusqu'en 2020, pour que chaque Etat membre de la CEMAC se conforme aux évolutions des directives comptables. A la fin de cette formation nous serons capables et en mesure de faire des propositions à notre hiérarchie comme nous sommes dans une phase où nous luttons contre la corruption, les antivaleurs et les fraudes..»*, a affirmé le représentant de l'inspecteur général d'Etat.

Une vue partielle des participants

Le formateur Yvon Zebo, expert-comptable, consultant international à la Banque mondiale, a estimé que cette formation a eu pour objet d'informer et d'outiller les contrôleurs de l'inspection générale d'Etat sur les révisions du système OHADA de tous les éléments *«qui leur permettront sur le terrain de déceler les fraudes et répondre à leurs missions, dont celles qui portent sur l'appréciation des résultats financiers»*.

Philippe BANZ

CAMEROUN

Mort dramatique d'un enseignant dans un lycée de Yaoundé

L'insécurité refait surface dans les établissements scolaires au Cameroun. Cette semaine, une scène de violence a donné la mort à un enseignant dans un lycée de Yaoundé. Les faits se sont produits précisément au lycée classique de Nkolbisson, dans la périphérie de la capitale camerounaise. Un élève de la 4e a assassiné froidement son professeur. L'acte a suscité émoi et tristesse au sein de l'établissement et auprès des populations riveraines.

La victime...

...et son meurtrier

L'élève a poignardé à mort son professeur de mathématiques. D'après certaines sources, la scène s'est déroulée dans une classe de 4ème Espagnol 2. L'enseignant assassiné dispensant son cours comme à l'accoutumée. Il avait remarqué la distraction d'un élève, et lui avait intimé l'ordre de lui donner le téléphone cellulaire avec lequel il jouait, pour le faire confisquer par l'administration, conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement en matière de possession et usage de téléphones portables au sein des établissements scolaires. L'élève a refusé d'obtempérer, malgré l'ordre intimé par l'enseignant.

Frustré par l'attitude méprisante de l'élève, le professeur a tenté de saisir le téléphone, une tentative à laquelle l'élève a opposé une résistance manifestement violente et farouche. Puis s'en est suivie une épreuve de bras de fer jusqu'au moment où l'élève se serait servi d'un compas pour commettre l'irréparable.

Le spectacle qui a suivi était effarant. Bain de sang, chaos dans la salle de classe, cris, bousculades, au point que d'autres enseignants ont accouru. La victime se vidait de son sang, et perdait au fur et à mesure son souffle. Dans le souci d'agir vite, le lycée a fait transporter le blesser pour le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Yaoundé. Peine perdue, à peine le véhicule a-t-il franchi le portail de l'établissement sanitaire, la victime a succombé à ses blessures. Informées, les autorités du Ministère de l'éducation (MINEDUC) se seraient rendues sur les lieux du drame, au lycée classique de Nkolbisson où la scène a suscité un tollé.

Azer ZATABULI

GABON

Plainte pour corruption contre Noureddine Bongo

Depuis le retour d'Ali Bongo Ondimba au Gabon, après plusieurs mois de convalescence à l'extérieur du pays, suite à son accident vasculaire cérébral (AVC), qu'il a subi il y a un peu plus d'une année, le président a lancé une opération main propre pour lutter contre le phénomène de la corruption. Ce vaste coup de filet a fait tomber plusieurs de ses plus proches collaborateurs.

Ali Bongo laissera-t-il l'opération anti-corruption frapper son fils?

Le cas le plus frappant est celui de son extout puissant directeur de cabinet Brice Laccruche Alihanga. Ce dernier a été mis aux arrêts par la police car son nom revient dans plusieurs affaires de malversations et de corruption. Il y a quelques semaines, ses avocats ont dénonçaient les conditions d'incarcération de leur client.

S'il y a une autre actualité qui fait beaucoup parler au Gabon ces jours-ci, c'est la nomination de Noureddin Bongo, fils d'Ali Bongo au poste de Coordinateur général des affaires présidentielles. Cette nomination du jeune Noureddin a fait couler beaucoup d'encre et de salive, les détracteurs d'Ali Bongo ont indiqué que le dirigeant gabonais a fait du pouvoir, une affaire de famille. Tout récemment, plusieurs mouvements de la société civile gabonaise ont déposé une plainte pour corruption qui vise le fils du président gabonais.

Pour déposer cette plainte visant Noureddin Bongo, les responsables de ces organisations se sont appuyés sur une affaire qui impliquerait le fils Bongo. Les responsables de ces organisations ont affirmé qu'un scandale a éclaboussé Noureddin Bongo il y a quelques jours lorsque des éléments de la gendarmerie nationale ont intercepté une voiture avec des millions à l'intérieur. Le véhicule était conduit par les éléments de la garde présidentielle et ces derniers auraient livré aux gendarmes que l'argent appartenait à Noureddin Bongo.

Ces organisations de la société civile accusent aussi le fils d'Ali Bongo de détournements de deniers publics et de blanchiment de capitaux. Les personnalités de la société civile invitent donc la justice à se pencher sur le cas Noureddine et à prendre des sanctions exemplaires contre sa personne car nul n'est au-dessus de la loi. Les autorités gabonaises ont réagi sur cette plainte visant le fils du chef de l'État, elles ont qualifié cette action en justice de mascarade juste pour faire de la publicité.

Gaule D'AMBERT

REMERCIEMENTS

Les enfants Bounkazi et famille remercient les parents, amis et connaissances, pour le soutien, l'affection, la compassion, le réconfort moral et financier, lors du décès à Brazzaville de maman Thérèse VOUIDIBIO. Elle a rejoint la maison du Père le samedi 21 décembre 2019, et a été inhumée le samedi 4 janvier 2020, au cimetière de Bissindza, sur la route de Linzolo.

Que le Seigneur vous le rende au centuple!

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET
REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DES GARDIENS DES ANTENNES DEPARTEMENTALES DE PLANIFICATION ET DE SUIVI DU PDAC
N° 001C/PDAC/2020

Le Gouvernement de la République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe de la Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Le projet est administré par une Unité Nationale de Coordination basée à Brazzaville et dispose de 5 Antennes Départementales de Planification et de Suivi (Ouesso, Ngo, Kinkala, Nkayi et Pointe-Noire), pour lesquels il est procédé présentement au recrutement des gardiens.

En conséquence, le projet invite les candidats éligibles et qualifiés à présenter leurs dossiers de candidature.

Le Candidat devra :
- avoir un CEPE ou diplôme équivalent ;
- une expérience professionnelle d'au moins un an dans le gardiennage ou métier similaire ;
- être capable de s'exprimer et d'écrire en Français ;
- être capable de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel.

Le dossier de candidature devra comporter:
- une lettre adressée au coordonnateur national du PDAC ;
- un extrait d'acte de naissance ou une photocopie de l'acte de naissance ;
- une copie du diplôme ;
- des attestations, contrat ou autres documents de travail des précédents employeurs.

Les candidatures féminines et celles des résidents des localités concernées sont encouragées.

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de chaque antenne concernée, au plus tard le mardi 4 février 2020 à 14h00.

Les gardiens seront sélectionnés conformément aux Directives de la Banque mondiale, pour une durée d'une année renouvelable, après une évaluation jugée satisfaisante.

Les personnes intéressées peuvent consulter les termes de référence détaillés dans les directions départementales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche concernées.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur National,
Isidore ONDOKI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET
REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DES AGENTS D'ENTRETIEN DES ANTENNES DEPARTEMENTALES DE PLANIFICATION ET DE SUIVI DU PDAC
N° 002C/PDAC/2020

Le Gouvernement de la République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe de la Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Le projet est administré par une Unité Nationale de Coordination basée à Brazzaville et dispose de 5 Antennes Départementales de Planification et de Suivi (Ouesso, Ngo, Kinkala, Nkayi et Pointe-Noire), pour lesquels il est procédé présentement au recrutement des agents d'entretien.

En conséquence, le projet invite les candidats éligibles et qualifiés à présenter leurs dossiers de candidature.

Le Candidat devra :
- avoir un CEPE ou diplôme équivalent ;
- une expérience professionnelle d'au moins un an dans le gardiennage ou métier similaire ;
- être capable de s'exprimer et d'écrire en Français ;
- être capable de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel.

Le dossier de candidature devra comporter :
- une lettre adressée au coordonnateur national du PDAC ;
- un extrait d'acte de naissance ou une photocopie de l'acte de naissance ;
- une copie du diplôme ;
- des attestations, contrat ou autres documents de travail des précédents employeurs.

Les candidatures féminines et celles des résidents des localités concernées sont encouragées.

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de chaque antenne concernée, au plus tard le mardi 4 février 2020 à 14h00.

Les agents d'entretien seront sélectionnés conformément aux Directives de la Banque mondiale, pour une durée d'une année renouvelable, après une évaluation jugée satisfaisante.

Les personnes intéressées peuvent consulter les termes de référence détaillés dans les directions départementales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche concernées.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة
联合国粮食及农业组织
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций
Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

REPRESENTATION AU CONGO

14, rue Behagle
B.P. 972 Brazzaville/Congo
Tél : +(242) 066606400/222815786/012230117/053464630
Tél. Satellitaire : 00881631518213
Facsimilé : 00(242)222814513
E-mail : FAO-CG@fao.org

Objet: Invitation sur la sensibilisation des fournisseurs sur l'UNGM (Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies).

La Représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en République du Congo invite les potentiels fournisseurs et prestataires de services, personnes physiques ou morales, exerçant sur le territoire congolais dans les secteurs listés ci-dessous, et intéressés à travailler avec la FAO dans le cadre de son mandat en République du Congo et de ses objectifs stratégiques à prendre part à une session de sensibilisation qu'elle organise le mardi 21 janvier 2019, à 10 heures 00, dans la grande Salle de réunion Boyokani de la FAO.

La FAO vous informera des nouvelles procédures de passation de marché et des possibilités de partenariat de mise en œuvre, afin de vous encourager à s'inscrire sur les plateformes de fournitures des biens et services de la FAO pour pouvoir travailler avec la FAO dans la réalisation de son assistance technique en République du Congo.

UNGM assure le respect des principes de confidentialité, de transparence et d'équité en matière de passation des marchés, la FAO et le système des Nations Unies ont introduit un nouvel outil institutionnel pour la gestion du processus d'appel d'offres: In-Tend.

L'objectif principal de cette initiative est d'informer tous les fournisseurs et prestataire de service technique désireux de travailler avec la FAO à s'enregistrer sur les plateformes de fournitures de biens et services de la FAO. Les avis d'appel d'offres seront publiés dans l'UNGM et les fournisseurs soumettront leurs offres directement dans l'UNGM.

Les domaines concernés sont les suivants:

Eau et assainissement - Traitement de l'eau (filtrage, désinfections, unités mobiles, etc.) - Stockage de l'eau (réservoirs, conteneurs, etc.) - Analyse de la qualité de l'eau (tests bactériologiques, tests physiques, évaluation des taux de chlore, etc.); - Architectures - Peintures - Petits matériel/équipement **Kit agricole** - Matériel aratoire	- Semences - Pulvérisateurs - Matériels de travail (botte, gant, combinaisons, brouettes etc.) **Equipement de pêche et deconservation** -Infographie (conception diverses) - Sérigraphie - Camera et Photographie - Réseau sociaux - Couverture médiatique - Matériel de sonorisation - Production vidéos et spots	audiovisuels (reportage et montage) Branding (événementiel, interne et externe) -Hygiène & Assainissement (désinsectisation, dératisation, etc.). **Prestataires techniques de mise œuvre des projets, études/enquêtes** - ONGs - Cabinets d'études - Universités - Consultants et experts indépendants

Fournitures de bureau - Papier - Stylos - Chemises cartonnées - Encres **Mobilier de bureau** - Bureaux - Tables Fauteuils - Chaises - Armoires - Tableau d'affichage en liège **Construction Bâtiments Quincaillerie** - Menuiseries - Maçonnerie - Filets - Pirogues - Hors-Bord - Congélateurs - Groupe électrogène - Glacière **Maintenance véhicule** - Garage	-Fournitures des pièces automobiles - Station de vidange et entretien - Lavage des véhicules **Assurances Entretien équipements** - Froid/climatisation - Groupe électrogène, - Imprimante - Photocopieur - Camera - Extincteurs **Services Logistiques** -Transport Transit/Douane - Agences de voyage (Billetterie, accueil, Navette) - Manutention Stockages **Communication** - Imprimerie - Pavoisement (montage et démontage) - Traduction	**Informatique/ télécommunication** - Electronique - Provider Internet - Provider communication téléphonique et cellulaire **Restauration/Hôtellerie** - Traiteur - Hôtellerie - Salle de conférence - Location chaises **Service de traduction Service de voyage** - Billetterie - Accueil - Navette **Enquêtes** - Cabinets d'études - Universités **Cabinet ou consultant dans** - Le renforcement institutionnel et organisationnel, technique, . Ets ...

Tous prestataires agréés dans les domaines précités et autres des biens, travaux et services, sont vivement encouragés à prendre part à cette session de sensibilisation qui vise à établir les bases de collaboration entre la FAO et ses potentiels fournisseurs.

Prière confirmer votre participation au 06 660 64 00.

Fait à Brazzaville, le 15 janvier 2020

Programme des Nations Unies pour le Développement

AVIS DE VACANCE DE POSTE

(Interne et Externe)
Les valeurs fondamentales des Nations Unies:
Intégrité. Professionnalisme. Respect de la diversité

UNDP
Au Service Des Peuples Et des Nations

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, à Brazzaville, recherche pour le Département de la Sureté et de la Sécurité des Nations Unies (UNDSS).

Titres des postes	Durée et type du contrat	Lieu d'affectation	Date prise de fonction
Un (e) Assistant (e) Local(e) de Sécurité	Type de contrat FTA (Fixed-Term Appointment) Grade GS6-Durée 1 an avec possibilité de renouvellement	Brazzaville	Dès que Possible

Les candidatures doivent être postées directement en ligne à travers le lien suivant:

https: jobs.partneragencies.net/erecruijobs.html?JobOpeningId=28193&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_ site_ id=2

LES CANDIDATURES FEMININES SONT VIVEMENT ENCOURAGEES

NB: Seuls les répondants au profil duposte seront contactés.

Date limite des candidatures: 29 janvier 2020

Brazzaville, le 14 janvier 2020

Emma NGOUAN-ANOH

Représentante Résidente Adjointe

MAITRE ROSELE PIERRE NTAMBANI, NOTAIRE
985, avenue des Trois Martyrs, Plateau des 15 ans, à côté d'Edmond Hôtel
Moungali, Brazzaville, Tél.: 06 928 87 87/05 753 23 23
E-mail: roselepierrenotaire19@gmail.com, République du Congo

CELSIUS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle / Au capital de cinq millions (5.000.000) de Francs CFA / Siège social à Brazzaville: 1597, Avenue des Trois Martyrs, Batignolles, Moungali, République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, Maître Rosele Pierre NTAMBANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, a reçu les actes authentiques portant statuts et Déclaration Notariée de Souscription et de Versement de la Société dénommée CELSIUS, signés le 26 décembre 2019, enregistrés à la recette des Impôts de Ouenzé, à Brazzaville, le 26 décembre de la même année; sous le Folio 226/5; no 2454 (statuts) et sous le folio 226/4; n°2453 (DNSV).

Les caractéristiques de ladite société sont les suivantes:

Dénomination: CELSIUS

Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Objet: la société a pour objet:
- L'exploitation des laboratoires d'analyses médicales;
- L'exploitation immobilière: location appartements meublés, agences immobilières;
- La restauration et l'hôtellerie;
- L'évènementiel: salles de fêtes;
- Le gardiennage des sites.

Capital social: cinq millions (5.000.000) francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites, et attribuées à l'Associé Unique;

Siège social: Brazzaville, 1597, Avenue des Trois Martyrs, Batignolles, Moungali, République du Congo;

Durée: 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur Félix Jacks OWOMA;

Immatriculation au RCCM: le 30 décembre 2019, sous le n° RCCM CG-BZV-01-2019-B13-00239.

Maître Rosele Pierre NTAMBANI,
Notaire

MAITRE ROSELE PIERRE NTAMBANI, NOTAIRE
985, avenue des Trois Martyrs, Plateau des 15 ans, à côté d'Edmond Hôtel
Moungali, Brazzaville, Tél.: 06 928 87 87/05 753 23 23
E-mail: roselepierrenotaire19@gmail.com, République du Congo

SUPER GLOBAL SERVICE

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
Au capital de 1.000.000 Francs CFA / Siège social à Brazzaville: 53, rue Mbouma
Quartier Lycée Thomas Sankara, Arrondissement n°9 Djiri, République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, Maître Rosele Pierre NTAMBANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, a reçu les actes authentiques portant statuts et Déclaration Notariée de Souscription et de Versement de la Société SUPER GLOBAL SERVICE, signés le 13 décembre 2019, enregistrés à la recette des Impôts de Ouenzé, à Brazzaville, le 17 décembre 2019; sous le Folio 220/11, no 2270 (statuts) et sous le folio 220/12, n°2271 (DNSV). Les caractéristiques de ladite société sont les suivantes:

Dénomination: SUPER GLOBAL SERVICE, en sigle «S.G.S.»;

Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle(SARLU);

Objet: la société a pour objet:
- La quincaillerie; - La vente des appareils électro-ménagers; - La vente des accessoires électriques; - La friperie; - L'habillement; - La prestation de services; - L'import/export;

Capital social: un million (1.000.000) francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites, libérées ;

Siège social: 53, rue Mbouma, quartier Lycée Thomas Sankara, Djiri, à Brazzaville, en République du Congo ;

Durée: 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur LAH Aboubakar;

Immatriculation au RCCM: le 20 décembre 2019, sous le n° RCCM CG-BZV-01-2019-B13-00231.

Pour insertion,

Maître Rosele Pierre NTAMBANI,
Notaire

70 ANS DE LA CHORALE NOTRE-DAME DU ROSAIRE DE BACONGO

Exploiter à fond les vertus de Saint Joseph

Après la paroisse qui, dimanche 15 décembre 2019 était dans la liesse, le tour est revenu le dimanche 22 décembre, à la chorale Notre-Dame du Rosaire dite à l'époque *«Chorale Barthélemy Batantu»* de célébrer dans la ferveur, ses 70 ans d'existence. C'est M. l'abbé Mesmin-Prosper Massengo, curé de la paroisse, qui a présidé cette messe concélébrée par deux prêtres et un diacre.

Une vue de l'autel pendant la consécration

Vêtue pour la circonstance d'une nouvelle tenue, la chorale Notre-Dame du Rosaire a offert à la communauté chrétienne un répertoire de chants très varié en tenant compte bien sûr de l'environnement devenu cosmopolite. Vu sa prestation, il va sans dire qu'elle a été à la hauteur de l'évènement. Les textes liturgiques de ce dimanche ont été ceux du 4e dimanche de l'Avent que proposait l'Eglise universelle. Dans sa prédication, le curé de la paroisse a invité les participants à cet office religieux à renoncer à eux-mêmes. Selon lui, à en croire les textes de ce quatrième dimanche de l'Avent notamment l'Evangile où Dieu envoie son messager à Joseph pour le persuader de garder, sous son toit, sa femme Marie, on pourrait, en toute quiétude, résumer ces textes à une invitation qui est faite à chacun de nous à *«renoncer à soi-même»*. En effet, a-t-il poursuivi, en scrutant profondément l'attitude de Joseph qui dans le silence de son cœur, mijote son projet d'éviter tout scandale, en répudiant Marie en secret, ce dernier se révèle un homme silencieux et juste. Il est conscient de l'importance et de la nature réelle de la relation qui la lie à Marie. C'est pourquoi, il ne lui semble pas sage d'exposer cette femme avec qui, il a un projet de vie concret et prometteur.

Voilà pourquoi, face à tout ce qui se trame autour de nous et entre nous, l'abbé Mesmin-Prosper Massengo est allé droit au but avec son franc parler en mettant à nu tous les ragots que l'on entend çà et là. Il a même pris comme exemple son propre cas

Les choristes pendant les offrandes

où il reçoit tous les coups même les plus fantaisistes. Aujourd'hui, il n'est plus étonnant de voir les gens parler des gens dont ils n'ont pas la maîtrise, ni des preuves. Pour le prédicateur, les textes de ce jour, devaient être une occasion tout indiquée de se remettre en question. Car, rares sont les personnes qui savent garder le secret de retenir leur langue dans la poche à l'instar de Joseph. Face à la crise qui commence à prendre corps au sein de son foyer, Joseph s'en remet à Dieu en qui il a confiance. Il n'est pas allé se confier à des proches ou à des voisins comme le font certains *«Wa wiri», «Oyoki likambo oyo», «Nge me kuwa»* pour savoir la meilleure attitude à adopter. Cela aurait été notre réaction, à nous. A la moindre difficulté tout le monde est au courant de cela et surtout aujourd'hui avec les réseaux-sociaux: Tout est exposé à qui veut l'entendre.

Avant de clore sa prédication, le curé a invité chaque chrétien à intégrer dans sa mentalité, la grandeur et la pertinence de Joseph. Nous sommes tous conviés à exploiter à fond les vertus de Joseph qui sont: sa conscience de répondre à un appel divin, le discernement et le silence.

A l'issue de la messe, comme savent le faire les paroissiens de Notre-Dame du Rosaire, un repas fraternel a été offert dans la discipline aux invités. Tout s'est passé dans une parfaite organisation. Aussi des certificats ont été remis par le président de la chorale Notre-Dame du Rosaire aux groupes qui avaient pris part au concert de chants religieux organisé le 10 décembre dernier dans le cadre de la célébration couplée des 70 ans de la paroisse et de la chorale Notre-Dame du Rosaire.

Grégoire YENGO DIATSANA
(Ya Grey)

REFLEXION

L'identité chrétienne

Bien-aimés dans le Seigneur, actuellement, l'identité chrétienne pose problème dans la vie d'enfant de Dieu. La mission d'un chrétien est noble, elle consiste à dire la vérité et à dénoncer les injustices et les fausses croyances. L'identité chrétienne n'est autre que la référence au Christ. Ceci implique une vraie vie en Christ, tout en mettant la foi en Jésus Christ et de ne pas nier cette foi, qui devrait être forte plus que tout. Suite aux événements du monde contemporain, nous arrivons à refuser la chrétienté, par peur et par honte, parce que nous ne savons pas ce que nous-mêmes nous sommes réellement. Le regard est plutôt fixé hors de la face du Seigneur; l'appartenance est orientée vers un autre idéal. La base catholique est mise de côté; parce que nous voulons servir deux maîtres au même moment à savoir Dieu et Satan, Satan le père du mensonge; ce serpent qui a entrainé le premier homme dans le péché (Cf. Gn 3, 1–24). La gloire ou le pouvoir terrestre ne doivent pas, nous écarter de Dieu.

Abbé Rostand Boukaka Nsadi

Les chrétiens sont appelés à s'incliner devant la Croix glorieuse du Christ sauveur. Les sectes exotériques donnent un bonheur éphémère et de l'argent facile. Les chrétiens oublient très vite celui qui nous donne le souffle de vie jour après jour. Au fait l'identité chrétienne est changeante comme le caméléon qui prend les couleurs en fonction du milieu où il se trouve. Le Symbole de Nicée-Constantinople rappelle que nous devrions croire qu'en un seul Dieu: *«Je crois en un seul Dieu, le Père tout– puissant, créateur du ciel et de la terre, de l'univers visible et invisible (…) Je crois en l'Eglise, une,Sainte, Catholique et Apostolique…. »*, Nous comprenons bien que, notre foi est un acte humain, c'est pourquoi *«dans la foi, l'intelligence et la volonté humaine coopèrent avec la grâce divine: «Croire est un acte de l'intelligence adhérant à la vérité divine sous le commandement de la volonté mue par Dieu au moyen de la grâce»* (Cf. Catéchisme de l'Eglise Catholique au n° 155).

Les influences des pratiques magico–religieuses, ne devraient pas faire peur aux chrétiens, ce qui est mieux, c'est notre connexion perpétuelle avec Jésus. Aujourd'hui notre conception de foi est nullité à cause de l'ingratitude que nous présentons à Dieu, surtout le syncrétisme qui domine dans nos familles. Il faut que nous soyons des témoins du Christ, dans la foi absolue et vraie. Dans sa bonté infinie, Dieu est notre fondement de l'espérance, le Pape Benoît XVI dit ce qui suit: *«Dieu est le fondement de l'espérance – non pas n'importe quel dieu, mais le Dieu qui possède un visage humain et qui nous a aimés jusqu'au bout – chacun individuellement et l'humanité tout entière.»*1 (Lettre encyclique Spe Salvi, n°31).

Pour être heureux avec Dieu; il faut le craindre c'est –à–dire le respecter et reconnaître sa puissance. La foi en Dieu engage les chrétiens en tout, c'est pourquoi l'abbé Gustave Makaya affirme: *«La foi en Dieu engage tout l'homme: son cœur, son âme, sa pensée, en un mot tout ce qui constitue son être et sa vie. Le croyant est d'abord une personne en situation, il est un ordre dans un ordre: son milieu social et culturel»* (Gustave Makaya, Les enjeux de la nouvelle évangélisation en République du Congo, Edition l'Harmattan, Paris, 2015, PP 97 – 98).

Frères et sœurs, les talismans; les totems; le crâne des ancêtres ou autres objets, ne peuvent pas remplacer l'identité chrétienne, Dieu est au-delà de toutes ces pratiques limitées et qui ne conduisent les chrétiens qu'au malheur, autrement dit à la mort non choisie. Finalement dans quel chemin faut– t-il suivre Dieu (la vie) ou Satan (la mort)? La réponse est toute simple, il suffit d'être fidèle au Seigneur et de s'éloigner des œuvres du diviseur (Satan). La vie chrétienne est marquée, par les gestes de charité, de compassion et d'attention envers nos prochains. Personne n'a le monopole de notre foi, seul Jésus le Fils de Dieu. Etre chrétien, c'est devenir ami du Christ. Nier sa foi chrétienne, c'est être un mécréant ou une mécréante.

Les persécutions ne devraient pas nous décourager, ni affaiblir notre foi, malgré nos faiblesses, il faut se confier au Christ, Saint Paul dit: *«Je n'hésiterai pas à mettre mon orgueil dans mes faiblesses, afin que la puissance du Christ habite en moi. C'est pourquoi j'accepte de grand cœur pour le Christ les faiblesses, les insultes, les contraintes, les persécutions et les situations angoissantes. Car lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort.»* (2 Co 12, 9b – 10). Avançons tous avec Jésus Christ, le modèle et le guide vers le Père Céleste. Enfin, Garder sa foi au nom de Jésus, c'est se laisser éclairer par son Evangile, par contre nier sa foi s'est refouler la grâce de Dieu.

Abbé Rostand BOUKAKA–NSADI
Prêtre du Diocèse de Pointe–Noire, Aumônier diocésain de l'enfance, aussi Aumônier diocésain et national du Mouvement d'enfants Yamboté.

Note:
1 Lettre encyclique Spe Salvi, n°31

VATICAN

L'abolition du secret pontifical pour les abus, une décision historique

C'est un fruit direct de la rencontre sur les abus de février dernier: avec l'abolition du secret pontifical pour les cas de violences sexuelles et abus sur mineurs, le Pape François poursuit sur le chemin de la transparence. Le sommet sur la protection des mineurs convoqué en février dernier par le Pape François au Vatican continue à porter des fruits: on a annoncé le mardi 17 décembre 2019, une décision importante, - qu'il n'est pas hasardeux de qualifier d'historique -, au regard du secret pontifical. Le Pape a ainsi décidé de l'abolir dans les cas d'abus sur mineurs, de violence sexuelle et de pédopornographie.

Le Pape François rédigeant les mésures

Concrètement, cela signifie que les plaintes, les témoignages et les documents des procès relatifs aux cas d'abus conservés dans les Archives des dicastères du Saint-Siège, ainsi que ceux qui se trouvent dans les Archives des diocèses, et qui jusqu'à aujourd'hui étaient soumis au secret pontifical, pourront être consignés aux magistrats instructeurs des pays qui en feront la demande. Un signe d'ouverture, de disponibilité, de transparence, de collaboration avec les autorités civiles.

Dans le cas des dicastères du Vatican, la demande pourra être transférée à travers une commission rogatoire internationale, ce qui est habituel dans le cadre des relations entre États. En revanche, la procédure est différente dans les cas où les documents demandés sont conservés dans les archives des curies diocésaines: les magistrats instructeurs des pays respectifs transmettront en effet la demande directement à l'évêque. Toutefois, les régimes spéciaux, qui peuvent être prévus dans des accords ou arrangements entre Église et État, ne sont pas concernés.

Il est évident que la portée de cette décision du Pape François se relie au Motu proprio *«Vos estis lux mundi»* de mai dernier: le bien des enfants et des jeunes doit toujours primer sur la sauvegarde du secret, fût-il pontifical. Le rescrit n'affecte bien évidemment en rien le sceau sacramentel, c'est-à-dire le secret de la confession, qui n'a rien à voir avec le secret pontifical sur les actes et les témoignages. Il ne signifie pas non plus que les documents des procès doivent devenir du domaine public ou qu'ils soient destinés à la divulgation. La confidentialité pour les victimes et les témoins doit toujours être protégée. Mais maintenant, la documentation devra être mise à disposition des autorités civiles pour les enquêtes concernant les cas déjà sous le coup d'une procédure canonique.

(Sources vaticanes)

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Un vol a été perpétré à la Communauté Père Paul Ondia de Kinsoundi

La nuit du samedi 11 au dimanche 12 janvier 2020 n'a pas été comme les précédentes, à la Communauté Père Paul Ondia de Kinsoundi, à Brazzaville, où sont logés les séminaristes trinitaires du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha. Un vol y a été perpétré. Les malfrats ont emporté un congélateur qui contenait des provisions, un écran plasma, et bien d'autres objets de valeur. Cet énième vol vient poser le problème de la sécurité dans les différentes structures de l'Eglise.

CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES EGLISES CHRÉTIENNES DU CONGO

La Semaine de prière pour l'unité des chrétiens a débuté

Programme de la Semaine œcuménique au Congo

Jeudi 16 janvier 2020: culte des ouvriers apostoliques et passation de témoins entre l'Eglise orthodoxe et l'Eglise catholique.
Lieu: paroisse Cathédrale Sacré-Cœur; **Heures:** de 15h30 à 17h30.

Vendredi 17 janvier 2020: culte œcuménique animé par les mamans chrétiennes; **Lieu:** en secteurs; **Heures:** 15h30 à 17h30.
Samedi 18 janvier 2020: culte œcuménique animé par les jeunes; **Lieu:** en secteurs; **Heures:** de 15h30 à 17h30.

Du lundi 20 au vendredi 24 janvier: célébration œcuménique
Lieu: en secteurs; **Heures:** de 15h30 à 17h30.

Samedi 25 janvier 2020: culte de clôture de la Semaine de Prière, présentation du nouveau président en exercice 2020-2022 et lancement du jubilé des 50 ans de l'œcuménisme au Congo.
Lieu: basilique Sainte Anne du Congo; **Heures:** de 9h00 à 13h00.

Grégoire YENGO DIATSANA
(Ya Grey)

Qu'as-tu fait de ton baptême? Proposition de mise en œuvre

(Par M. Jean François Séraphin GANGA)

Il y a deux ans de cela, l'Archidiocèse de Brazzaville, ayant constaté que les chrétiens, prêtres et laïcs, étaient plongés dans les antivaleurs, avait pris l'engagement de combattre ce fléau.

Deux ans après, sans faire une évaluation où le point de cette lutte sur les antivaleurs, à savoir si les objectifs ont été atteints, on est passé à un autre thème: *«Chrétien congolais, qu'as-tu fait de ton baptême?»*

Nous pensons que nombreux d'entre nous ont plongé leur baptême dans les antivaleurs dont on n'a pas pu trouver les moyens de lutte et continuent à nous envahir.

Ainsi donc, avant de nous demander ce que nous avons fait de notre baptême, il fallait d'abord évaluer le premier sur les antivaleurs, voir comment les directives de l'Evêque ont été exécutées dans chaque paroisse, au cas par cas, les difficultés rencontrées et comment les surmonter; chercher les méthodes de lutte et prendre des décisions de les combattre, avec un échange d'expérience entre paroisses, mouvements d'apostolats.

Selon le Larousse: un chrétien (laïc ou pasteur) est celui qui confesse la foi en Jésus Christ, et l'a confirmé par le sacrement de baptême qui est destiné à faire d'une personne un chrétien dans sa religion.

Malheureusement, nous constatons, depuis que l'on parle des antivaleurs qui ont pris le dessus sur nous, des non-baptisés, qui ne sont donc pas des chrétiens, font partie des groupes religieux, surtout dans des mouvements sensibles de la liturgie comme les enfants de chœur, lecteurs/lectrices qui se retrouvent à l'autel de Dieu, touchant les objets de piété.

Dans la vie, un chauffeur, avant de conduire, commence, d'abord, à aller apprendre dans une autoécole. C'est après obtention de son permis qu'il peut conduire et être autorisé à rouler sur les voies de circulation.

A l'église, il en était de même autrefois. La personne commençait par le catéchisme, synonyme d'une auto-école. C'est après obtention du baptême qu'elle était reconnue comme chrétien, à travers sa carte de baptême, équivalant au permis de conduire.

Avec ce document, la personne peut se confesser dans n'importe quelle paroisse, payer le denier de culte qui est versé chaque année par les catholiques au curé de la paroisse, afin de subvenir aux besoins du culte et de la paroisse. De la même manière que les travailleurs reconnus par leur Etat payent les impôts pour les besoins du pays, une personne n'ayant donc pas sa carte de baptême ressemble à un travailleur clandestin qui doit d'abord se faire enregistrer à la fonction publique qui n'est autre que la catéchèse, pour les chrétiens.

Comment peut-on parler de baptême au moment où certaines personnes sont admises dans des mouvements d'apostolats sans ce sacrement qu'on obtient après un passage à la catéchèse qui est une auto-école pour l'église où une école d'apprentissage de la religion catholique? Ceux-là donc ne sont pas concernés par ce thème *«Qu'as-tu fait de ton baptême?»*.

Notons qu'à l'Eglise catholique, nous sommes baptisés même dès le premier jour de naissance, au nom de la foi des parents, parrains ou marraines. La foi en Dieu n'est-elle pas individuelle?

Il nous a été donné de constater que la plupart des chrétiens qui se font rebaptiser dans d'autres église et en particulier celles de réveil, proviennent de l'Eglise catholique. Baptisés enfants, et par manque des formations (cours de bible), en dehors de celles reçues au cours des différents sacrements de première communion, confirmation et profession de foi, ces chrétiens, en grandissant et parfois en contact avec ceux des autres églises ou devant une situation critique, finissent par remettre leur foi catholique en cause, se passant des parents, parrains et marraines impuissants, pourtant témoins de leur baptême.

La religion catholique est devenue une entité où nombreux sont les chrétiens qui vont à l'église sans se préoccuper de la liturgie, reléguant Dieu au second plan. Ils se retrouvent le plus souvent dans les groupes qui sont devenus des simples mouvements de solidarité: *«Cotiser pour qu'à son tour, on soit assisté.»* (récolter ce qu'on a semé). Mieux vaut manquer la Bible et la carte de baptême, mais pas le carnet de membre. Les cotisations des veillées et autres se payent sans problème, mais le denier de culte ou la dime qui revient à Dieu, à travers son Eglise, est un casse-tête.

Nous devrions éviter, comme dans les années antérieures, de faire de nos recollections des lieux des conférences-débats ou exposés autour des thèmes de l'année. Mais plutôt, en faire des lieux d'échanges, de partage et des décisions pour faire avancer ou débloquer certaines choses qui nous plongent dans les antivaleurs où dépravations des mœurs.

Pour cette année, des résolutions doivent plutôt être prises avec les commissions catéchèse et liturgie, afin d'éradiquer cela hors de notre Eglise et notre mode de vie chrétienne.

L'éducation chrétienne, dans un passé, était la meilleure. La création d'une sous-commission sur ce thème devrait être mise en place.

Composée des prêtres et laïcs, elle aura pour mission de passer dans les paroisses voir comment cela s'exécute et rendre compte périodiquement à l'Evêque, afin de prendre des décisions qui s'imposent. Ne plus attendre les ouvertures et les fermetures des années pastorales devenues des moments où les gens font faire des exposés sans effet d'application.

Si certaines lois sont revues au niveau de l'Eglise, pourquoi pas celles qui régissent la catéchèse en y insérant les cours de Bible. Les cours qui se font au Foyer Abraham devraient être rendus obligatoires pour tous les responsables. Le prêtre est formé durant près de sept ans. Et le laïc a quelle formation? L'Eglise catholique, pour un lendemain meilleur, doit penser à former aussi les laïcs. Des cours de Bible doivent avoir une place dans les activités mensuelles de chaque mouvement d'apostolat jeunes et adultes. Ne pas se limiter à la formation reçue lors des sacrements, basés essentiellement sur l'histoire du Christianisme.

L'Eglise congolaise va bien revivre, lorsque tous les pasteurs et fidèles laïcs vont se jeter à l'eau pour défendre son image ternie dans les antivaleurs.

Que dans cette lutte, les paroles prophétiques du Bon Cardinal Emile Biayenda, qui a, durant sa vie, lutté contre les antivaleurs, la dépravation des mœurs, et à sacrifié sa vie pour la paix et l'unité de ce pays, touchent nos cœurs!

Programme des obsèques de Mme LOUBOUKA née Emilie Claudine BIKOUMOU KEMBOLO

Date vendredi 17 janvier 2020

- **9h:** levée de corps à la morgue municipale du CHU
- **10h 30:** recueillement au domicile familial
- **12h:** messe en l'église Saint-Ambroise de Nkozo Mayanga
- **14h:** Inhumation au cimetière «Ma caampagne»
- **16h:** retour au domicile familial et fin de la cérémonie.

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Central African Backbone

CAB Congo

Unité de Coordination du Projet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°001/F/2020/MPTEN/UCP-CAB-CG

ACQUISITION DE DEUX (02) BUS DE TRANSPORT

Prêt N°: 2000200000001

Réf.: PROJET DORSALE A FIBRE OPTIQUE D'AFRIQUE CENTRALE (CAB)

1. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) / Unité de Coordination du Projet Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (UCP/CAB) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir deux (02) bus de transport.

Ces bus sont à livrer au siège du projet CAB, Rue Locko Issac derrière l'ambassade des Etats Unis d'Amérique, Tél: (00242) 06 835 00 41, E-mail: contact@cabcongo.com dans un délai de deux (02) mois.

2. Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après: Rue Locko Issac, derrière l'ambassade des Etats-Unis de 8h00 à 16h 00. Ils peuvent également l'obtenir à l'adresse mentionnée ci avant.

3. Les candidats intéressés peuvent acheter, un jeu complet du document d'appel d'offres rédigé en français, à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement d'un montant non remboursable de 100.000 FCFA. Le paiement pourra s'effectuer en espèces au siège du projet CAB.

4. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après: Rue Locko Issac derrière l'ambassade des Etats Unis au plus tard le lundi 17 février 2020 à 12h 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après Rue Locko Issac, derrière l'ambassade des Etats -Unis le lundi 17 février 2020 à 12h 30.

5. Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

6. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant de Un Million (1.000.000) FCFA. La garantie peut être libellé dans une monnaie librement convertible ou d'une garantie bancaire, délivrée par une banque agréée en République du Congo par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC).

Fait à Brazzaville le 16 janvier 2020

Le Coordonnateur

UNION AFRICAINE DES AVEUGLES

Ntoyo Kamango, représentante de l'Afrique centrale

La deuxième Journée mondiale du Braille placée sous le thème: *«Louis Braille, l'homme et son œuvre»*, a été commémorée le 4 janvier 2020 à Brazzaville. Elle a été couplée à la cérémonie de restitution du Forum et de l'assemblée générale de l'Union africaine des aveugles organisée du 7 au 11 octobre 2019 à Addis-Abeba en Ethiopie. Ces assises avaient permis l'élection de la Congolaise Thérèse Ntoyo Kamango au poste de représentante de la sous-région de l'Union africaine des aveugles (UAFA).

Thérèse Ntoyo Kamango

L'heureuse élue a fait savoir que dans le cadre de ses missions, elle compte se rendre dans les pays où les associations des aveugles et malvoyants ne participent plus aux différentes réunions de la sous-région pour les redynamiser. *«Nous devons aller dans les pays comme le Gabon où les aveugles sont abandonnés et ne participent plus aux réunions depuis la mort de la première dame de ce pays qui les soutenaient et dans d'autres pays pour le problème de leadership.»*

Les missions qui lui ont été confiées consistent à rencontrer les ambassadeurs de la sous-région pour aider l'UAFA, réorganiser ou redynamiser les organisations nationales de cette région; inciter les ministères en charge de cette catégorie de personnes vulnérables à payer les cotisations statutaires des Organisations des aveugles, comme l'Union africaine des aveugles, l'Union francophone des aveugles et l'Union mondiale des aveugles…Figure également parmi ses missions, celle d'inciter les Etats à ratifier le traité de Marrakech qui favorise la libre circulation des personnes en situation de handicap visuel. Ce traité permet également aux aveugles d'avoir des livres en version Braille et en version électronique.

«L'Union africaine des aveugles, a-t-elle poursuivi, travaille pour l'établissement et le maintien des relations officielles avec l'Union africaine et autres organisations dont les objectifs sont similaires, capables d'apporter une aide significative». La faible participation des pays de la sous-région à ce forum dont la plupart des pays connaissent le problème de leadership est une mauvaise chose, a-t-elle estimé.

Le président de l'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo (UNAMAC), Cyr-Claudier Kokolo, est intervenu sur l'historique de la Journée mondiale du Braille célébrée le 4 janvier de chaque année. Cette date est le jour de naissance de Louis Braille, l'inventeur de l'écriture Braille qu'utilisent les aveugles.

«Les communications portant sur l'école inclusive, l'accessibilité, le traité de Marrakech et sur les différents membres élus à la tête de l'organe continental sont considérés comme un appel à l'implication de tous dans la recherche des solutions aux problèmes qui touchent les personnes en situation de handicap», a-t-il affirmé.

Le président du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, Jean De Dieu Goma a souhaité que l'école inclusive ne soit plus gérée par le ministère des Affaires sociales seul. *«Ces écoles spécialisées éprouvent d'énormes difficultés parce que les ministères de l'Enseignement se sont retirés»*, a-t-il dit.

Guy Landry Dianditoukoulou, délégué du directeur général des Affaires sociales, a insisté sur le fait que les aveugles et malvoyants ne doivent plus être mis de côté. Ils doivent prendre part à toutes les sphères de la vie, car ils ont des compétences appuyées par l'écriture Braille

Pour mémoire, l'Union africaine des aveugles a, entre autres objectifs, de protéger et de promouvoir les droits humains, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des personnes aveugles et déficients visuelles; de permettre à cette catégorie de personnes vulnérables d'exprimer ensemble leurs opinions et aspirations, conformément aux décisions adoptées démocratiquement.

Alain-Patrick MASSAMBA

ESPÈCES PROTÉGÉES

Un bébé chimpanzé de nouveau saisi à Enyellé!

Interdit d'importation, d'exportation, de détention et de transit dans le pays, un bébé chimpanzé vivant a été saisi chez un individu, le 21 décembre dernier à Enyellé, dans le département de la Likouala. Détenu illégalement depuis plusieurs semaines, cet animal est une femelle d'environ trois ans et demi. Mesurant la gravité de son erreur, le détenteur s'est rendu lui-même aux autorités, pour le remettre.

Le bébé chimpanzé saisi

L'animal a été pris en charge par l'Institut Jane Goodall et conduit au centre de sauvegarde pour chimpanzés de Tchimpounga, dans le département du Kouilou. Pour éviter ce genre de comportement à l'avenir, les agents de l'Institut Jane Goodall, avec l'appui de la direction départementale des Eaux-et-Forêt et des autorités locales de la Likouala, ont installé à Enyellé des panneaux de sensibilisation.

C'est le deuxième bébé chimpanzé qui, en moins de quatre mois, a été remis aux autorités de la zone.

Le chimpanzé est omnivore. Il se nourrit de fruits, feuilles, écorces, brindilles, insectes, termites, oiseaux, œufs et oisillons voire même d'autre petits singes (galagos). Il peut utiliser des outils comme des bâtons de bois ajustés pour pénétrer dans les termitières. Il se nourrit le matin et le soir et vit dans des forêts fluviales, des forêts de plaine et de montagne. Son espérance de vie peut aller jusqu'à 60 ans.

Les chimpanzés forment des communautés sociales de 15 à 20 individus (elles peuvent aller jusqu'à 80 individus) défendus aussi bien par des mâles que des femelles, mais le plus souvent par des mâles. Leur langage est diversifié avec plus de 30 sons différents et une grande variété de mimiques et de postures. Ce qui les rapproche du niveau de subtilité qu'on retrouve chez l'humain.

Le chimpanzé et tous les autres grands primates sont gravement menacés de disparition du fait essentiellement de l'activité humaine: destruction de leur habitat par l'exploitation intensive du bois et par l'agriculture intensive des palmiers à huile; trafic illégal de la viande de brousse; trafic illégal des animaux sauvages: les bébés chimpanzés servent, le plus souvent en Chine, d'attraction dans les cirques, les zoos et les laboratoires.

Le chimpanzé est une espèce en danger classée par l'UICN. La plupart des scientifiques prédisent que, dans trois décennies, le chimpanzé et les autres grands primates auront disparus. Au Congo, il est une espèce intégralement protégée par la loi.

Les contrevenants aux dispositions légales encourent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme et des amendes de l'ordre de 100. 000 F.CFA à 5 millions de F.CFA.

V.M.

ECONOMIE FORESTIÈRE

Echange autour des nouvelles normes de certification élaborées par le PAFC

Le comité national du PAFC (Panafrican forest certification en français système panafricain de certification forestière) Bassin du Congo a lancé le 10 janvier dernier une consultation pour une large diffusion au niveau national sur les normes de certification de gestion forestière et de chaine de contrôle élaborées par le PAFC Bassin du Congo.

Brice Séverin Pongui et Paulette Ebina pendant la conférence de presse

Cela s'est fait au cours d'une conférence de presse donnée au ministère de l'Economie forestière, à Brazzaville, animée conjointement par Mme Paulette Ebina, directrice de la valorisation des ressources forestières, point focal de certification, et Brice Séverin Pongui, président de l'association PAFC-Congo. Dans le but de recueillir les avis et les amendements de l'ensemble des citoyens afin de procéder à la validation du processus d'élaboration des normes de certification des forêts par le système panafricain de certification forestière du Bassin du Congo.

Les rédacteurs de ces normes attendent de cette consultation les réactions des populations sur des exigences contenues dans les normes de certification panafricaine. En matière sociale, par exemple, les communautés vivant autour des forets ont le pouvoir de s'exprimer pour trouver leur compte dans ces normes. Leur apport est nécessaire pour amender ou améliorer les exigences des normes. En matière de droit de travail au niveau national, il est question de savoir si la législation du travail est respectée selon ces normes. Une série d'exigences a été élaborée dont celles relatives aux définitions et à la portée des normes; au système de gestion; à la légalité, à la production soutenue du bois; à l'environnement et la biodiversité; au social et aux exigences liées à la norme de la chaîne de contrôle. Ce, pour se conformer aux textes en vigueur.

«L'idée de mettre en place un organisme panafricain de certification de bois était lancée depuis 2000. L'organisation africaine de bois avait pensé à la certification sous régionale. Nous avons discuté avec les Ong internationales pour booster cette idée d'aller vers la certification panafricaine pour que nous ayons nos propres normes et ne point trop dépendre des certificats internationaux», a indiqué Mme Paulette Ebina.

A son tour, Brice Séverin Pongui s'est appesanti, quant à lui, sur le processus d'élaboration de ces normes qui a tenu compte de deux volets: national et sous-régional. Celui-ci appelé forum sous régional regroupe les organisations de la société et celles des populations autochtones. Elles ont mission de relayer l'information au niveau de leur base. Au niveau national, le schéma est le même. PAFC-Congo a en son sein comme membre le réseau national des populations autochtones.

PAFC-Congo est une association dont les membres sont des personnes morales, c'est-à-dire des organisations. Elles ont le droit de transmettre toutes les informations sur les exigences des normes à leurs bases. Aussi est-il souhaité la participation du grand public. La démarche consiste à faire participer tout le monde, pour une meilleure compréhension du contenu.

La certification panafricaine du Bassin du Congo regroupe le Cameroun, le Congo et le Gabon. Elle sera reconnue par le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), qui est un organisme mondial de promotion de la gestion durable des forêts. L'objectif visé par cette certification panafricaine est d'atteindre le marché international du bois. En adoptant ce processus de certification, la norme nationale ou le code forestier et ses textes d'application ne suffisent plus. D'où la mise au point d'outils susceptibles d'appuyer l'application des lois nationales ou la réglementation en la matière, pour que le Congo vende son bois prélevé selon les normes sur les marchés internationaux.

Philippe BANZ

INVITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°001/ECG/DG/2020

ANNONCE POUR LA VENTE D'UN IMMEUBLE

Ecobank Congo informe le public qu'elle procède à la vente de son immeuble acquis par adjudication dont ci-dessous la désignation :

Propriété bâtie sise à Brazzaville, objet du titre foncier n°16.556, cadastrée section S, parcelle n°57, d'une superficie de 2352.70m², quartier Mpila, Ouenzé, mitoyenne du siège de la société SOCOFRAN. Elle est entourée d'un mur sur les trois côtés, postérieur, latéral gauche et droit à l'exception de la façade donnant sur la pointe Hollandaise, à l'intérieur se trouve un grand bâtiment R+3 en construction, bâtiment construit en 04 volumes communiquant, au milieu de ces 04 volumes, se trouve un espace libre, le volume situé du côté latéral gauche a une partie à deux niveaux, les gros œuvres sont achevées, le sol est revêtu du ciment de propreté ; certains murs sont en béton et d'autres ne sont pas encore recouverts d'enduits.

Prix de vente : ***FCFA trois milliards (3.000.000.000).***

Les offres seront reçues, sous pli fermés, aux adresses ci-dessous :

Brazzaville :

S/C
ECOBANK-CONGO
3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC
City Center

Pointe Noire :
S/C
ECOBANK-CONGO
Secrétariat de l'Agence Atlantic
Hôtel Atlantic Palace

La date limite de dépôt des d'offres est fixée au 21 Janvier 2020 à 15h00.

Pour toutes informations, prière adresser vos mails à TGOMA@ecobank.com ou adossou-yovo@ecobank.com (Tél : 06 511 59 05 / 06 880 02 33).

Fait à Brazzaville, le 14/01/2020.

La Direction Générale

MUSIQUE

Des chants de Noël au menu du premier concert de l'an de l'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville

Porté sur les fonts baptismaux en janvier 2018, dans le but de promouvoir la musique classique au Congo et partout ailleurs, surtout en milieu juvénile, l'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville (OSEB) a donné son premier concert de l'année 2020, le 5 janvier dernier, au Palais des congrès de Brazzaville. C'était en présence de M. Klaus Peter Schick, ambassadeur d'Allemagne et principal donateur de cet ensemble musical.

Pendant le concert qui tenu toutes ses promesses

Sous la direction de son géniteur, le maestro Josias N'Gahata, en collaboration avec la chorale Burning Music, la cinquantaine d'enfants de l'OSEB dont l'âge varie de 5 à 17 ans ont, dans la première partie, exécuté dix titres: «Mon beau sapin» (O Tannenbaum, traditionnel allemand); «Il est né le divin enfant» (Traditionnel, Noël populaire), «We wish you a merry Christmas» (Traditionnel), «Mu kati kati dia mpimpa» (A.E. Vayamba), «Le message des anges» (Traditionnel Carol), «Petit Papa Noël» (Tino Rossi), «Joy to the world» (Georg Friedrich Haendel), «Wiegenlied» (Johannes Brahms), «Ge sheng yu wei xia» (Chant populaire de Chine), «Le nom de Jésus est si doux» (Edmund Simon Lorenz), et «Alle vögel» (Chant populaire d'Allemagne).

Dans la deuxième partie, Josias N'Gahata et ses poulains exécuté cinq morceaux: «The first Nowel» (Popular Christmas carols), «Katjusha» (Chant populaire de Russie), «Jésus est né, venez bergers et mages» (H. G. Naegeli, L. Tournier), «Douce nuit» (Silent night) (Franz Gruber), et «Vive le vent». (Traditionnel).

Josias N'Gahata avec M. Dirk Hilbert, maire de la ville de Dresde

«Nous le savons bien que la principale fête des enfants dans l'année, c'est Noël.

Ce concert a été donc organisé dans le but d'offrir un moment exceptionnel aux enfants musiciens et à leurs amis de classe et de quartier, et de faire profiter l'instant à toute la famille, en leur proposant un répertoire de chants de Noël du Congo et d'ailleurs, interprétés en version symphonique», a expliqué Josias N'Gahata, à la fin du spectacle. Lui qui a séjourné récemment en Allemagne. Dans le cadre du jumelage entre les villes de Dresde et de Brazzaville. *«J'ai bénéficié, en qualité de chef d'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville, d'une invitation de la ville de Dresde pour une visite sous-tendue par le thème de la direction des orchestres et de la musique en coopération avec le «Heinrich Schütz Konservatorium Dresden» (Conservation de musique des jeunes de Dresde), du 2 au 13 novembre 2019.*

Après la ville de Dresde, j'ai poursuivi mon séjour à Hambourg, une ville portuaire d'Allemagne, où j'ai encore été invité pour un stage pratique, principalement dans l'orchestre «Tuten und Blasen» et dans d'autres orchestres des jeunes de la ville, du 14 novembre au 16 décembre 2019. Tout cela rentre dans le cadre de renforcement des capacités pour pouvoir apporter un plus à notre projet», a expliqué Josias N'Gahata. Avant d'exprimer sa reconnaissance à toutes les personnes sans qui ce moment de formation n'aurait jamais eu lieu et grâce auxquelles celui-ci s'est déroulé dans les meilleures conditions: M. Dirk Hilbert, maire de la ville de Dresde, M. Klaus Peter Schick, ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne en République du Congo, et Mme Nadia Reuther, chargée des relations internationales de la ville de Dresde, ainsi que toute la Mairie de Dresde; Mme Kasper, Directrice de Heinrich Schütz Konservatorium Dresden (HSKD); l'association Musique classique pour tous (MUCLAT), l'Orchestre burning music (OSBM) et l'Orchestre Symphonique des Enfants de Brazzaville (OSEB).

Véran Carrhol YANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN DE L'UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

N° 003C/PDAC/2020

Le Gouvernement de la République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe de la Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC).

Le projet est administré par une Unité Nationale de Coordination basée à Brazzaville, pour laquelle il est procédé présentement au recrutement d'un agent d'entretien.

En conséquence, le projet invite les candidats éligibles et qualifiés à présenter leurs dossiers de candidature.

Le Candidat devra :
• avoir un CEPE ou diplôme équivalent;
• une expérience professionnelle d'au moins un an dans le gardiennage ou métier similaire ;
• être capable de s'exprimer et d'écrire en Français ;
• être capable de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel.

Le dossier de candidature devra comporter :
• une lettre adressée au coordonnateur national du PDAC ;
• un extrait d'acte de naissance ou une photocopie de l'acte de naissance ;
• une copie du diplôme ;
• des attestations, contrat ou autres documents de travail des précédents employeurs.

Les candidatures féminines, partet celles des résidents à Brazzaville sont encouragées.

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de chaque antenne concernée, au plus tard le mardi 4 février 2020 à 14h00.

L'agent d'entretien sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque mondiale, pour une durée d'une année renouvelable, après une évaluation jugée satisfaisante.

Les personnes intéressées peuvent consulter les termes de référence détaillés dans les directions départementales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche concernées.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur National,
Isidore ONDOKI

MEMO

Les Anges, un orchestre au palmarès émouvant !

Les Anges sont officiellement nés le 25 décembre 1965, à Brazzaville. Ce groupe s'inscrit dans la tradition musicale congolaise inaugurale: la musique vocale, une instrumentation sommaire (guitare et percussions), à la fin des années 1920.

L'histoire des Pattes tendres, qui débute en 1961, est liée aux radio-crochets réalisés par Joachim Bitouloulou, chef des programmes de Radio-Congo. Il fait chanter, dans ses émissions, des néophytes, parmi lesquels Gérard Kimbolo, Jean-Pierre Massengo ''Fonctionnaire'', accompagnés par leur instrument de prédilection, la mandoline.

En 1962, pour leurs prestations, ces deux compères reçoivent le renfort au chant de Pierre Sengholt, Benjamin Toungamani et Clotaire Kimbolo «Douley». C'est ainsi que commence l'aventure des Pattes tendres.

Josys est le compositeur du groupe. Les Anges, nés sur les cendres des Pattes tendres, font leur sortie officielle le 25 décembre 1965, avec la bénédiction du Mouvement national des pionniers (MNP).

Tournant le dos au gospel des débuts des Pattes tendres, Les Anges créent un répertoire résolument engagé.

L'orchestre ballet Les Anges en 1977, de g à dr: Mesmin Matouridi, Zao, Clotaire Kimbolo, Pie-Aubin Mabika et Serge Malonga.

L'histoire des Anges se confond avec celle de la musique congolaise des cinquante dernières années, en particulier avec celle du groupe vocal resté l'apanage de Brazzaville, qui connaît une explosion du nombre de formations de cette obédience musicale.

La première Semaine culturelle, en 1967, en est une illustration. Elle met sur scène les groupes tels que: Les Cols bleus de Pointe-Noire de Rigadin Mavoungou, Les Anges et bien d'autres.

Gérard Kimbolo

En 1978, Les Anges choisissent d'utiliser une plus grande panoplie d'instruments (orgue, batterie, etc.)

Comme pionniers de la musique, ils procèdent, à leur tour, à une mutation de leur approche musicale et décident de transformer le groupe vocal en orchestre-ballet. À partir de ce moment, Les Anges s'imposent comme le groupe phare dans ce domaine hybride. À l'orchestre, ils empruntent la profusion instrumentale, au ballet le jeu scénique. Les rythmes traditionnels du Congo deviennent alors, pour eux, un puissant vivier d'inspiration. Les Anges se situent entre tradition et modernité.

L'histoire des Anges est marquée par le passage de plusieurs artistes: Pie-Aubin Mabika, Pithon, Serge Malonga, Mesmin Matouridi, Malanda ''Ya Landa'', Louna, Zao, Matsiona et Nina, pour ne citer que ceux-là. Malheureusement, Les Anges, cet orchestre mythique qui a marqué son époque, n'existe plus depuis quelques années, pour des raisons méconnues de nombreux mélomanes. Alors qu'un certain nombre de ses musiciens sont encore perceptibles à Brazzaville, à l'instar de Gérard Kimbolo, l'un de ses cofondateurs, Mesmin Matouridi, Louna, Zao. Avec eux, le chanteur ténor du groupe Clotaire Kimbolo ''Douley'', basé actuellement à Abidjan, en Côte d'Ivoire, etc. Peut-on croire à la résurrection de l'orchestre ballet Les Anges, l'un des plus appréciés en Afrique centrale, en cette nouvelle année 2020, marquant les 60 de l'indépendance du pays, et avec la création l'an dernier d'une Amicale regroupant ses anciens artistes? Wait and see!

Alain-Patrick MASSAMBA

Palmarès de l'orchestre

-1966:Meilleur prix de la chanson enfantine à la 1ère Semaine culturelle Congolaise;
-1967: 1er prix de la deuxième Semaine culturelle Congolaise
-1970: 1er prix de la chanson de l'Amitié entre les peuples à Brazzaville
-1973: Invité à chanter à la cérémonie d'ouverture des 2è Jeux-africains à Lagos (Nigeria) au National Stadium
-1972: Participation au Festival national de Guinée Conakry
-1973: 1er prix au 10è Festival international de la jeunesse à Berlin (Allemagne Démocratique)
-1977: 1er prix au Festival de la chanson politique à Sofia (Bulgarie)
-1978: Diplôme d'honneur au 11è Festival international de la jeunesse, à la Havane (Cuba)
-1981: Invité à participer aux Francopholies de la Rochelle de Jean Louis Foulquié (France)
-1983: Lauréat au Festival d'Eté de Québéc (Canada) organisé par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)
-1984: 2è prix au Festival de musique d'Afrique centrale (FEMAC) à Kinshasa
-1986: Invité aux Francopholies de la Rochelle
-1987: Participation à l'inauguration de la ''Salle Congo'' au Sommet de l'OUA, à Addis-Abeba (Ethiopie)
-1991: Participation au Festival de Montguyon (France).

NOUVEAU CALENDRIER DE LA CAN 2021

Retour à la case… départ

Contrairement à la précédente Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui s'est déroulée en juin/juillet en Egypte, la prochaine quant à elle aura finalement lieu plus tôt que prévu, du 9 janvier au 6 février 2021 au Cameroun. Ainsi en a décidé la Confédération africaine de football (CAF), à l'issue d'une réunion à Yaoundé avec les autorités du pays hôte, le 15 janvier 2020.

Cependant ce changement doit d'abord être entériné lors de la prochaine réunion du Comité exécutif de la CAF qui se tiendra le mois prochain. Mais, pourquoi un tel revirement, pour ne pas dire un retour à la case départ quand on sait que bien avant l'arrivée du Malgache Ahmad Ahmad à la tête de la CAF, la grand'messe du football africain se déroulait en janvier/février?

Officiellement ce choix effectué, dit-on, à la demande des autorités camerounaises, est dicté par des *«conditions météorologiques»*. Au Cameroun, la période de juin à septembre correspond à la grande saison des pluies. La CAF a été confrontée à cette réalité pour le moins objective, et elle n'aurait pas eu d'autre choix que d'accéder à la demande des autorités camerounaises.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce retour en arrière n'a rien de surprenant, tant le président Ahmad Ahmad avait déjà annoncé la couleur: *«J'ai toujours dit que nous devions être flexibles par rapport à la météo»*. Ce qui laisse croire que ce nouveau calendrier pourrait s'appliquer en Côte d'Ivoire et en Guinée. Le contraire étonnerait plus d'un dans la mesure où la période d'été, en Afrique, coïncide avec la saison des pluies.

La réplique du trophée de la Coupe d'Afrique des nations

De toute évidence, commentent certains analystes, *«ce changement de calendrier laisse croire que le Malgache Ahmad Ahmad avait opéré ses réformes sur un coup de tête sans tenir compte de certaines réalités, notamment climatiques»*.

G.-S.M.

BEACH-VOLLEY

Congo et RDC qualifiés au tour suivant

Brazzaville a abrité le week-end dernier les éliminatoires des Jeux Olympiques Tokyo 2020. Le Congo, en hommes, et la RDC, en dames, se sont qualifiés pour le deuxième tour qui aura lieu en mars et regroupera 20 pays.

Les éliminatoires de Brazzaville concernaient les pays de la zone Afrique centrale. Ils ont connu la participation de deux pays en hommes, le Congo et la RDC, et trois en dames, le Congo, la RDC et la RCA.

FOOTBALL

Le championnat congolais ne fait plus rêver!

Le championnat national de Ligue 1 est sur une mauvaise pente. Il n'attire plus les marées humaines d'antan et ne suscite guère l'intérêt qu'il générait jusqu'au début des années 2000. Le spectacle serait-il devenu si fade qu'il provoque le désengagement du public pour n'être plus, finalement, que l'affaire des seuls inconditionnels des clubs? Or, pas de public, pas de rentrée d'argent dans les caisses de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) et des clubs!

La phase aller du championnat en cours n'aura pas été une grande réussite sur le plan financier. Elle a fait banqueroute et n'a pas répondu aux attentes de la FECOFOOT et des dirigeants des clubs. Les caisses sont vides, se plaignent-ils. En termes de recettes, en effet, l'épreuve n'a produit, en tout et pour tout, que la modique somme de 6.733.000 francs CFA (chiffre arrêté après 12 journées sur un total de 13). C'est dérisoire, quand on sait que cela constituait il y a encore quelques années la recette du seul derby Diables-Noirs-Etoile du Congo (9 millions de francs CFA en 2003, par exemple).

Certes, le derby Diables-Noirs-Etoile du Congo génère toujours la plus grosse recette du championnat, mais en décembre dernier le public n'a laissé que 1.150.000 francs CFA dans les caisses du Stade Massamba-Débat. Il en est de même pour le derby de Pointe-Noire, entre V.Club-Mokanda et l'AS Cheminots (326.000 francs CFA), et le deuxième derby de Brazzaville, CARA-Diables-Noirs (290.000 francs CFA).

Par ailleurs, des matches, parmi lesquels Patronage Sainte-Anne-JST (26 octobre 2019), Tongo-FC-JST et RCB (Racing Club de Brazzaville)-FC Kondzo (7 décembre 2019), n'ont rien produit. On pourrait multiplier les exemples. Ne parlons pas du contrôle des entrées. Ici, c'est le paradis des resquilleurs. L'incivisme est passé par-là. Les gens préfèrent glisser une pièce de monnaie au portier ou à l'agent de sécurité pour regarder le spectacle que de payer régulièrement son billet d'entrée. Pourtant ils s'enthousiasment pour l'équipe nationale, mais celle-ci ne trouve son salut que grâce aux joueurs évoluant en Europe.

AS Cheminots-AS Otohô: des gradins vides

D'où l'embarras généralisé des trésoriers des clubs. Entre les représentations intempestives de leurs joueurs et la réalité des finances qu'ils gèrent, le fossé est large et profond. Il y a problème. La situation est pénible, voire affligeante. Elle pénalise les clubs qui, en sus, ploient sous le poids des amendes. La FECOFOOT a réussi calmement à empocher 4.830.000 francs CFA. Rien que lors de la première journée, elle avait récolté 2.585.000 francs CFA. Ce n'est pas rien par ces temps de profonde disette. L'Etoile du Congo arrive en tête de ce marathon (1.380.000 francs CFA). L'AC Léopards est l'équipe la moins frappée: 80.000 francs CFA seulement.

Ce triste décor n'empêche heureusement pas les rencontres d'avoir lieu. La manche retour du championnat de Ligue 1 est annoncée pour le 23 janvier prochain.

Jean ZENGABIO

Dans le cadre des Rencontres d'EY (Ernst & Young), EY Congo a le plaisir, en partenariat avec l'Agence pour la Promotion des Investissements (API), de vous convier le Vendredi 24 janvier 2020, à partir de 9 heures, à l'hôtel Radisson Blu - Brazzaville, à une réunion d'information portant sur les thèmes suivants :

• Les principales modifications de la loi de finances et ses incidences fiscales pour les comptes de l'exercice 2020

• La nouvelle réglementation des changes CEMAC

• API : la situation de l'investissement au Congo et les avancées en matière de climat des affaires

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre participation par email à l'adresse suivante : laure.mbissa@cg.ey.com

Meilleures salutations

EY

API - CONGO
Batissons le futur!

Informations pratiques:

Principaux Intervenants
EY / Crespin Simedo Pereira - Pierre-Alix Tchiongho
Clément Rebière - David Loemba
API / Mme Patricia Mongo, Directrice Générale API

Date
Vendredi 24 janvier 2020 de 9H00 à 13h00

Lieu
Hôtel Radisson Blu, Brazzaville centre-ville

Programme
9h 00 - 09 h 30 : Accueil - Petit Déjeuner
09 h 30 - 09 h 40 : Introduction
09 h 40 – 12h : Présentation des thèmes
12h - 12h 50 : Questions - réponses - contributions
12 h 50 - 13 h : Conclusion
13h : Cocktail apéritif

Inscription réservée aux entreprises dans la limite des places disponibles

• Frais de 50.000 F (TTC) par participant
• Gratis pour les Abonnés EY Congo (dans la limite de 2 personnes)

Contact pour toute information et inscription
Laure Mbissa : laure.mbissa@cg.ey.com
Standard :
+(242) 06 6666661 / 05 5479999

MINISTERE
DES HYDROCARBURES
DIRECTION GENERALE
DES HYDROCARBURES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Travail

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 20-OI/MHC/DGH SELECTION DES SOCIETES PETROLIERES POUR LA FORMATION DU CONTRACTEUR DU PERMIS D'EXPLOITATION KOMBI-LIKALALA-LIBONDO 11 (KLL 11)

En vue de procéder à l'attribution du permis d'exploitation Kombi-Likalala-Libondo II (KLL II), situé dans l'offshore congolais, à partir du 22 juillet 2020, le Ministère des Hydrocarbures lance la procédure d'appel d'offres nationale et internationale pour la formation du Contracteur dudit permis.

A cet effet, les sociétés pétrolières sont invitées à manifester leur intérêt afin de permettre au Ministère des Hydrocarbures de constituer une liste restreinte des sociétés devant participer à l'appel d'offres.

Un dossier de réponse à l'avis à manifestation d'intérêt, contenant des informations indiquant l'aptitude à faire partie du futur Contracteur du PEX, devra être déposé à la Direction Générale des Hydrocarbures, au plus tard le 14 février 2020 à 14 heures, heure locale par toute société intéressée.

Les sociétés inscrites sur la liste restreinte seront invitées à participer à la consultation des données et à la visite des sites, dans la période allant du 02 au 31 mars 2020.

Au plus tard le 31 Mars 2020 à 14 heures, heure locale, un jeu complet du dossier d'appel d'offres sera retiré par toute société figurant sur la liste restreinte sur paiement d'un montant non remboursable à l'adresse ci-après.

Direction Générale
des Hydrocarbures
B.P.: 2120, Brazzaville
Tél: (+242) 05 729 51 35/
06 668 94 03
E-mail:
secretariatdgh.hm@gmail.com

Les droits de retrait, de traitement du dossier et de consultation des données s'élèvent à la somme de deux cents mille dollars US (200 000 USD), non remboursable quelle que soit l'issue de la procédure.

Les offres seront déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 30 avril 2020 à 14 heures, heure locale.

Fait à Brazzaville, le 14 janvier 2020

La Directrice Générale
des Hydrocarbures

Teresa GOMA

#avotresoif
BQC
Business Quality Certification
ISO 22000
SYSTEM CERTIFICATION
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Nouvelle
et Meilleure !
Vival
info@itecongo.com
www.itecongo.com
+242 06 606 11 11